

Rainbow Cities in Action

Lignes directrices politiques pour les municipalités





Sommaire

Avant-propos	5
Le réseau Rainbow Cities	6
Rainbow Cities in Action – Le projet	7
Lignes directrices politiques LGBTIQ pour les municipalités	8
Mettre en œuvre le changement à l'échelle mondiale et locale	8
Le rôle spécifique des municipalités et l'action locale	10
À qui s'adresse cette brochure ?	11
Comment utiliser cette brochure	11
Axes et domaines politiques : objectifs et mesures pour l'action locale	12
Axes politiques	14
A. Responsabilité et obligation de rendre compte	14
B. Sensibilisation et éducation	14
C. Accès et participation	14
D. Visibilité et représentation	15
Domaines politiques	16
1. Action municipale en faveur des personnes LGBTIQ	16
2. Santé	20
3. Familles	24
4. Jeunesse	27
5. Personnes âgées	31
6. Handicap et inclusion	34
7. Diversité culturelle et migration	36
8. Difficultés et désavantages	39
9. Emploi	42
10. Sécurité	46
11. Infrastructures et espaces publics	50
12. Sports et loisirs	53
13. Culture et histoire	56
Annexe	60
Glossaire	60
Participants	64



Avant-propos

Dans la bulle bruxelloise, le plaidoyer est souvent envisagé à grande échelle, les efforts de la société civile pour influencer un changement positif se concentrant sur les commissaires et les député-e-s européen-ne-s, ainsi que sur les gouvernements nationaux. Mais à ILGA-Europe, où nous travaillons avec et pour plus de 700 organisations membres à travers l'Europe et l'Asie centrale, grandes et petites, nous comprenons intrinsèquement que nos efforts se résument en fin de compte à la vie quotidienne des personnes LGBTI, à leur sécurité et à leur liberté d'être qui iel-le-s sont dans les villages, les villes et les métropoles où elles vivent.

Forts de cette compréhension, nous savons également que les municipalités, souvent négligées, sont le niveau de gouvernement le plus proche de la vie quotidienne des citoyen-ne-s. C'est là que toutes les reconnaissances juridiques importantes sont mises en œuvre, que les changements sont filtrés et deviennent réels. Qu'il s'agisse de changer votre mention de sexe sur vos documents, de l'endroit où vous êtes scolarisé-e ou souhaitez scolariser vos enfants, des services de santé auxquels vous avez accès ou de la façon dont vos communautés sont organisées, c'est au niveau municipal que tout cela se joue.

Il est donc extrêmement important d'impliquer les municipalités dans la défense des droits et de l'égalité des personnes LGBTI. Cela est particulièrement important dans les localités des pays où de nombreuses évolutions juridiques positives ont eu lieu. Comment un gouvernement local traduit-il toutes les ambitions d'une loi qui vise à donner des droits aux personnes LGBTI afin qu'iel-le-s changent réellement leur réalité quotidienne ?

Récemment, lors de la deuxième édition des European Capitals of Inclusion and Diversity Awards, la ville de Gdańsk en Pologne a reçu une distinction spéciale pour avoir favorisé l'égalité des personnes LGBTIQ grâce à ses nombreuses initiatives en matière de services publics inclusifs et de soutien aux victimes de discrimination. Cela nous montre également que même dans des contextes nationaux difficiles pour les personnes LGBTI, il existe un leadership positif qui peut être pris au niveau municipal et qui améliore la vie des personnes plutôt que de la limiter. Cela nous montre à quel point ces types d'outils sont importants pour les gouvernements locaux qui souhaitent favoriser l'inclusion.

Dans cette optique, ILGA-Europe, qui œuvre pour un changement tangible dans la vie des personnes LGBTI dans toute la région, se félicite de ces lignes directrices, qui fourniront des conseils et un apprentissage commun aux différents acteurs au niveau municipal. Le fait qu'iel-le-s aient été élaborées par les municipalités elles-mêmes est très important, car iel-le-s reflètent une compréhension inhérente du fonctionnement des autorités locales, des obstacles souvent rencontrés lors de la mise en œuvre de la législation et de la manière de les surmonter. Ces lignes directrices constituent également une base pour approfondir l'apprentissage, à travers le réseau des municipalités participantes et à d'autres municipalités, afin que les personnes LGBTI, qui utilisent les services publics et font partie des communautés comme tout le monde, puissent être traitées comme des citoyen-ne-s à part entière.

Le niveau municipal ne concerne toutefois pas uniquement la politique et la législation ; c'est aussi là que se construit la communauté. À une époque où la démocratie et les droits humains sont remis en question dans de nombreuses régions de notre continent, les villes ont un rôle crucial à jouer pour garantir que les personnes LGBTI puissent être protégées et prises en charge dans leur vie quotidienne. ILGA-Europe est donc très heureux-se de soutenir cette initiative et le travail de Rainbow Cities qui contribuent à un changement positif et concret pour les personnes LGBTI dans les villes et villages à travers l'Europe.

Evelyne Paradis

Executive Director, ILGA-Europe

Le Réseau des Rainbow Cities

Le Réseau des villes arc-en-ciel (Rainbow Cities Network, RCN) est un réseau international de municipalités qui ont adopté une politique spécifique en faveur des personnes LGBTIQ, luttant activement contre la discrimination et œuvrant pour l'égalité des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuel-le-s, transgenres, intersexué-e-s et autres personnes queer (LGBTIQ) dans leurs villes.

Le RCN, fondé en 2013, a pour objectif de rassembler les villes engagées dans la mise en œuvre de politiques municipales LGBTIQ et de renforcer le travail local en faveur des personnes LGBTIQ grâce à l'échange d'expériences, d'expertise et de bonnes pratiques.

Contexte

Bien qu'il présente de nombreuses similitudes avec le travail municipal en faveur de l'égalité des chances ou de l'inclusion, en particulier dans le cadre d'une gestion intégrée et stratégique de la diversité, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques LGBTIQ constituent encore un domaine de responsabilité relativement nouveau pour les villes. Il s'agit également d'un domaine dont ne sont généralement chargées que de très petites équipes, voire des personnes individuelles ou des agent-e-s isolé-e-s. Par conséquent, l'échange d'expertise avec d'autres municipalités s'est toujours révélé être un moyen inestimable pour renforcer l'action locale.

Au cours des 15 dernières années, des réseaux nationaux se sont formés dans plusieurs pays pour faciliter cet échange. Le Réseau des Villes Arc-en-ciel a poussé cette idée un peu plus loin. S'appuyant sur la valeur paradiplomatique du partenariat entre villes, le RCN a été créé en tant que réseau multilatéral afin de promouvoir la collaboration internationale entre différentes administrations municipales travaillant sur les questions concernant les personnes LGBTIQ.

En signant un protocole d'accord, les membres – les Rainbow Cities – affirment leur engagement envers leur cause commune qui consiste à améliorer la vie des résident-e-s LGBTIQ, tant dans leurs propres villes que par leur participation au réseau.

Initialement constitué comme un réseau européen informel, le RCN, premier et unique en son genre, a rapidement attiré l'attention de municipalités hors d'Europe souhaitant devenir membres. S'ouvrant pour favoriser le travail des gouvernements locaux à l'échelle mondiale, le RCN est devenu un réseau professionnel en constante expansion. Dix ans après sa création officielle, le Rainbow Cities Network est fier de relier 46 villes de 22 pays, sur 4 continents.

Au fil des ans, l'objectif du Réseau des Villes Arc-en-ciel est resté le même : lutter contre la discrimination et créer l'égalité des chances pour les personnes LGBTIQ grâce à l'action municipale, tout comme celui-ci : développer l'expertise locale grâce aux échanges internationaux.



**Rainbow
Cities
Network**

Rainbow Cities in Action – Le projet Objectif

Objectif

Grâce à ses membres, le réseau Rainbow Cities concentre l'expertise de nombreuses municipalités de premier plan dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques locales en faveur des personnes LGBTIQ. Au fil des ans, le réseau a accumulé une riche expérience, des connaissances approfondies et des exemples de bonnes pratiques.

Le désir de partager ces connaissances, non seulement entre les membres mais aussi avec d'autres villes, et de devenir un moteur de changement dépassant les limites du réseau, a conduit à la conception du projet Rainbow Cities in Action.

L'objectif du projet est de compiler systématiquement les connaissances existantes des Rainbow Cities et de les transformer en un ensemble de lignes directrices accessibles aux fonctionnaires et aux décideur-euse-s politiques d'autres municipalités.

Aperçu

Grâce au soutien du programme « L'Europe pour les citoyen-ne-s » de l'Union européenne, le RCN a pu concevoir et mettre en œuvre un programme de travail, conçu en deux phases.

La collaboration productive entre les gouvernements locaux et les organisations non gouvernementales de défense des droits est essentielle pour le développement et la mise en œuvre réussies des politiques LGBTIQ. Afin de respecter cette norme qui consiste à écouter les communautés établies, à reconnaître leur expertise dans leur propre cause et à les impliquer activement dans l'aménagement de leurs villes, la première phase du projet a impliqué la participation active de groupes de défense des droits des personnes LGBTIQ. En collaboration avec les partenaires municipaux du projet, ces groupes ont identifié les problèmes à traiter au niveau local, les mesures à prendre par les municipalités et les défis auxquels elles pourraient être confrontées.

La deuxième phase du projet a constitué un travail plus concentré des villes participantes. Sur la base des résultats de la première phase et de leur expérience en matière d'action locale en faveur des personnes LGBTIQ, elles ont élaboré une matrice des domaines politiques pertinents, des mesures nécessaires et des exemples de bonnes pratiques.

Au cours de deux années et de plusieurs ateliers organisés à Bruxelles, Berlin, Aarhus, Cork et Kotor, les villes partenaires ont pu élaborer des lignes directrices politiques complètes sous la forme d'un ensemble d'outils, non seulement pour les Villes Arc-en-ciel existantes, mais aussi pour les villes qui n'ont pas encore de politique en faveur des personnes LGBTIQ+.



Europe
for Citizens

Lignes directrices politiques LGBTIQ pour les municipalités

Mettre en œuvre le changement à l'échelle mondiale et locale

Créer des communautés inclusives et durables pour toutes est une préoccupation que nous partageons tous-tes. Répondre à cette préoccupation relève à la fois d'une responsabilité mondiale et locale. Il n'est donc pas surprenant que les objectifs des politiques LGBTIQ locales s'alignent sur la mise en œuvre locale des Objectifs de développement durable (ODD) proposés par les Nations unies.

Les objectifs de développement durable – un appel à l'action pour protéger la planète et améliorer la vie et les perspectives de celles et ceux qui y vivent – ont été adoptés par les États membres de l'ONU en 2015. Ils font partie de l'Agenda 2030, qui définit un plan pour atteindre les ODD d'ici 2030. Il se veut applicable à toutes et tous, avec des objectifs et cibles universels, impliquant aussi bien les pays développés que les pays en développement.

Dans ce programme, l'Assemblée des Nations unies estime que les gouvernements nationaux ne peuvent à eux seuls atteindre les 17 ODD et les 169 cibles et identifie les gouvernements locaux comme des acteurs-rices essentiels à leur réalisation. Le principe « penser globalement, agir localement » n'a jamais été aussi central pour apporter des changements.

C'est pourquoi l'Agenda 2030 souligne l'importance d'une approche inclusive et localisée de la mise en œuvre des ODD afin d'atteindre les objectifs fixés d'ici 2030, invitant toutes les administrations locales à interpréter les ODD dans leur contexte et leurs propres défis afin d'élaborer des politiques locales durables, profitant à la fois aux communautés locales et mondiales.

Les ODD sont devenus des références en matière de développement municipal durable et peuvent servir à orienter l'action locale. Cela vaut non seulement pour le développement écologique et économique, mais aussi pour le développement social des municipalités. La mise en œuvre locale des ODD concorde avec les objectifs des politiques locales en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. Ainsi, les ODD peuvent également orienter les politiques LGBTIQ ; la mise en œuvre des politiques LGBTIQ locales contribue à son tour à la réalisation des ODD.



„Pour réduire les inégalités, les politiques doivent être universelles dans leur principe et tenir compte des besoins des populations défavorisées et marginalisées.”

L'un des ODD les plus importants cités en matière d'équité et d'inclusion des personnes LGBTIQ est l'objectif 10, qui vise à autonomiser et à promouvoir l'inclusion sociale, économique et politique de toutes et tous, indépendamment de toute différence, et à lutter contre la discrimination afin de transformer les sociétés en systèmes plus inclusifs, plus équitables et plus justes, fondés sur les droits humains.



Cependant, le fait de traiter avec succès les questions LGBTIQ au niveau local permet également de faire progresser d'autres objectifs. En garantissant la bonne santé et le bien-être de leurs résident-e-s LGBTIQ, en abordant l'inclusion des personnes LGBTI dans les écoles, en s'attaquant au chômage et aux problèmes liés au lieu de travail auxquels sont confronté-e-s les personnes LGBTIQ, en réduisant la pauvreté et les difficultés financières des citoyen-ne-s LGBTIQ, et en promouvant l'égalité entre toutes et tous les genres, les municipalités visent les objectifs 1, 3, 5 et 8.



Les objectifs des actions locales en faveur des personnes LGBTIQ sont clairement en phase avec l'objectif 11, qui vise à rendre les villes inclusives, sûres et résilientes et à créer des villes et des communautés durables, offrant des opportunités et un accès aux services de base pour toutes et tous. Il est indéniable que ces mêmes objectifs contribuent à la réalisation de l'objectif 16, qui vise à promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives, à garantir l'accès à la justice pour toutes et tous et à mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux.



„Partout dans le monde, les personnes devraient être à l’abri de toute forme de violence et se sentir en sécurité dans leur vie quotidienne, quels que soient leur origine ethnique, leur religion ou leur orientation sexuelle.“

La collaboration entre les municipalités, à travers des réseaux tels que le *Rainbow Cities Network* ou des partenariats urbains établis pour promouvoir la réduction de la discrimination et la création d'opportunités égales pour les personnes LGBTIQ, est un excellent exemple de développement de partenariats mondiaux et de soutien à la réalisation d'objectifs communs, en lien avec l'objectif 17.



Afin d'illustrer le lien entre la mise en œuvre locale des objectifs mondiaux de développement durable et l'action en faveur des personnes LGBTIQ, les ODD correspondant aux questions et mesures présentées dans cette brochure seront indiqués dans la description de chaque domaine politique.

Le rôle spécifique des municipalités et l'action locale

Chargées d'assurer des services publics au nom et dans l'intérêt de leurs citoyen-ne-s, les municipalités occupent une place particulière au sein du système démocratique. Elles constituent sans doute l'organisation gouvernementale la plus proche de la population, fournissant directement des services répondant aux besoins spécifiques de l'ensemble de leur communauté et de chacune de ses membres.

La fourniture de services publics est étroitement liée aux besoins fondamentaux, à la santé, à la sécurité et à l'éducation des citoyen-ne-s, ainsi qu'à la qualité de vie dans les villes. Cela signifie que les politiques et les services des municipalités ont un impact immédiat sur ces facteurs pour l'ensemble des membres de leur juridiction et pour chacun-e d'entre eux-elles. Ce sont également les municipalités qui enregistrent le plus directement les conséquences des insuffisances et des inégalités dans leur conception et leur fourniture.



„La relation entre les municipalités et leurs “résident-e-s se caractérise par son immédiateté et son caractère inclusif.”

Le mandat démocratique de fournir des services publics est associé au consensus social selon lequel ces services doivent être accessibles à toutes et tous, indépendamment de toute différence. Cela signifie que les municipalités sont non seulement tenues de fournir certains services, mais aussi de les fournir à toutes et tous leurs citoyen-ne-s, y compris les résident-e-s LGBTIQ.

Ces caractéristiques de la gouvernance locale confèrent aux municipalités une responsabilité cruciale dans la lutte contre la discrimination à l'égard des citoyen-ne-s LGBTIQ au niveau local ; en même temps, elles leur offrent de nombreux moyens de créer l'égalité des chances par leurs actions.

À qui s'adresse cette brochure ?

Cette brochure s'adresse à toutes les municipalités qui s'efforcent de fournir des services à toutes et tous leurs citoyen-ne-s, y compris les personnes LGBTIQ, et de faire de leur ville une communauté plus inclusive et plus agréable à vivre pour toutes et tous.

Ces lignes directrices ont pour but de donner aux villes une idée de ce à quoi peuvent ressembler les politiques locales en faveur des personnes LGBTIQ. Elles recommandent les domaines sur lesquels se concentrer, les questions à traiter et les mesures à mettre en œuvre. Elles présentent également une sélection d'exemples de bonnes pratiques qui peuvent servir de modèles pour l'élaboration de mesures personnalisées.

Les recommandations contenues dans cette brochure s'adressent de la même manière aux villes de tailles, de ressources et de fonctions diverses. Elles sont conçues pour les villes qui commencent tout juste à mettre en œuvre des mesures LGBTIQ dans leurs municipalités et, en tant qu'ensemble d'outils, nous espérons qu'elles pourront également inspirer les villes qui sont déjà plus avancées dans cette voie.

Les lignes directrices peuvent être utilisées par les décideur·euse·s politiques, les membres du conseil municipal et les conseiller·ère·s municipaux pour élaborer de nouvelles politiques, par les maires ou les dirigeant·e·s municipaux pour fixer de nouveaux objectifs à leur organisation, ainsi que par le personnel administratif qui tente d'apporter des changements par une approche ascendante ou qui souhaite simplement mettre en œuvre des mesures dans ses propres domaines de responsabilité.

Comment utiliser cette brochure ?

Il est essentiel de noter que chaque municipalité est différente. Même au sein de l'UE et de chacun de ses États membres, les municipalités varient considérablement non seulement en termes de taille et de ressources, mais aussi en termes de structure organisationnelle et de champ de responsabilités. Elles opèrent également dans des situations politiques très distinctes et sont confrontées à des contraintes politiques différentes. Les destinataires de cette brochure diffèrent également considérablement dans la mesure où ils ont déjà progressé dans la réduction de la discrimination et la création d'opportunités égales pour les personnes LGBTIQ.

Bien que toutes les questions et mesures décrites dans ces lignes directrices soient cruciales, le Rainbow Cities Network est conscient, grâce à sa propre expérience, que l'élaboration des politiques n'est pas une question de « solution unique ».

Toutes les villes ne seront pas en mesure d'aborder tous les domaines politiques et de traiter toutes les questions présentées, ni de le faire de la même manière. Cependant, cela ne signifie pas qu'elles ne peuvent agir à leur niveau.

Compte tenu de ces différentes conditions, cette brochure est conçue comme une boîte à outils, applicable de différentes manières. Elle peut servir de base à une approche systématique, comme la mise en œuvre d'une politique municipale globale en faveur des personnes LGBTIQ ou l'élaboration d'un plan d'action local. Elle peut servir de base de connaissances permettant aux municipalités de mettre en œuvre des mesures individuelles en fonction de leurs ressources, de leurs contraintes et responsabilités. Elle permet également aux services chargés d'un domaine politique spécifique d'aborder les questions et de mettre en œuvre des mesures dans ce domaine politique.

Bien qu'une approche systématique visant à établir une base solide pour le travail municipal en faveur des personnes LGBTIQ soit préférable et puisse donner des résultats plus durables, ces lignes directrices politiques permettent également aux villes qui ne peuvent pas ou ne peuvent pas encore mettre en œuvre des mesures de grande envergure d'identifier les questions sur lesquelles elles peuvent se concentrer et les actions qu'elles peuvent entreprendre.



Objectifs et mesures pour l'action locale en faveur des personnes LGBTIQ

Réduire la discrimination et créer l'égalité des chances pour les personnes LGBTIQ ne consiste pas seulement à influencer positivement la société civile. Cela commence par la reconnaissance des besoins et de la discrimination structurelle dont sont souvent victimes les personnes LGBTIQ en raison de l'inégalité de traitement inhérente aux politiques et procédures des autorités publiques. Par conséquent, les municipalités qui souhaitent apporter des changements positifs pour les personnes LGBTIQ dans leur communauté doivent analyser de manière critique et adapter leurs politiques, leurs procédures et les services qu'elles mettent en œuvre.

Le succès de cette entreprise dépend de la réalisation effective d'un certain nombre d'objectifs clés, qui peuvent être résumés en quatre catégories ou **axes politiques** :

A. Responsabilité et obligation de rendre compte

B. Sensibilisation et éducation

C. Accès et participation

D. Visibilité et représentation

Ces axes sont étroitement liés à toute politique LGBTIQ réussie et traversent tous les domaines politiques.

L'identité de genre et l'identité sexuelle sont toutes deux des éléments fondamentaux de l'identité de chaque être humain. En tant que telles, tout comme n'importe quelle autre facette de l'identité d'une personne, elles jouent un rôle important dans de nombreux aspects de la vie de cette personne ; ou bien elles deviennent un facteur important en raison de la discrimination qui leur est associée.

Cela vaut pour presque toutes les étapes, tous les domaines ou toutes les circonstances de la vie pour lesquels les municipalités fournissent des services spécialisés.

Par conséquent, l'action locale en faveur des personnes LGBTIQ doit aborder des questions dans presque tous les secteurs des gouvernements locaux.

Ces lignes directrices offrent un aperçu des questions centrales que les politiques locales en faveur des personnes LGBTIQ doivent aborder. Elles sont organisées en 13 domaines politiques, correspondant à différentes phases, domaines et circonstances de la vie humaine et aux services municipaux qui en sont généralement responsables.

Les **13 domaines politiques** sont les suivants :

- 1. Action municipale en faveur des personnes LGBTIQ**
- 2. Santé**
- 3. Familles**
- 4. Jeunesse**
- 5. Personnes âgées**
- 6. Handicap et inclusion**
- 7. Diversité culturelle et migration**
- 8. Difficultés et désavantages sociaux**
- 9. Emploi**
- 10. Sécurité**
- 11. Infrastructure et espaces publics**
- 12. Sports et loisirs**
- 13. Culture et Histoire**

Les sections suivantes décrivent plus en détail chacun des axes politiques et des domaines politiques.



Axes politiques

Il existe quatre axes que toute politique LGBTIQ doit suivre, représentant les concepts centraux et les objectifs clés à intégrer dans les stratégies LGBTIQ locales.

A. Responsabilité et obligation de rendre compte

L'action municipale en faveur des personnes LGBTIQ commence par la prise de responsabilité envers toutes et tous les citoyen-ne-s, y compris les personnes LGBTIQ, et par l'acceptation de la lutte contre la discrimination et de l'action en faveur de l'inclusion des personnes LGBTIQ comme une obligation municipale.

Les gouvernements locaux doivent identifier les problèmes auxquels sont confrontés les habitants LGBTIQ de leurs communautés, les domaines dans lesquels leurs propres politiques et services ignorent, prennent en compte, négligent ou même discriminent activement les citoyen-ne-s LGBTIQ, ainsi que les autres domaines problématiques en dehors de leur administration sur lesquels ils pourraient avoir une influence indirecte. Ils doivent élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour réviser leurs politiques et adapter leurs services, convaincre d'autres parties prenantes et influencer positivement la société civile. Dans le même temps, les gouvernements locaux doivent rendre des comptes dans les domaines où cela n'a pas encore été réalisé. Cela implique de reconnaître et d'aborder ouvertement les situations dans lesquelles les citoyen-ne-s LGBTIQ sont encore victimes d'exclusion, de discrimination ou même de violence. Cela signifie prendre position et soutenir activement les personnes LGBTIQ dans leurs villes. En fin de compte, cela implique de fournir les ressources nécessaires pour y parvenir.

B. Sensibilisation et éducation

L'une des premières étapes pour réduire la discrimination et garantir l'égalité des chances aux personnes LGBTIQ est la sensibilisation. Les formes conscientes et inconscientes de discrimination trouvent souvent leur origine dans l'ignorance. Ce manque de connaissances contribue à des actes directs de discrimination individuelle et perpétue des mécanismes plus indirects de discrimination, tels que la discrimination sociale et institutionnelle. Il est donc indispensable que les municipalités sensibilisent leurs décideur-euse-s politiques et leur personnel aux personnes LGBTIQ, à leurs défis et à leurs besoins, afin de réduire la discrimination.

Les collectivités locales doivent sensibiliser tant leur propre organisation que les institutions locales, les entreprises, les prestataires de services et la société civile au sens large afin de garantir que les citoyen-ne-s LGBTIQ de leurs communautés puissent vivre sans discrimination et bénéficier des mêmes opportunités que les autres pour profiter de la richesse de leurs villes et y contribuer.

C. Accès et participation

Les citoyen-ne-s LGBTIQ ont le même droit à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux et à tous les services et aides fournis par leurs administrations locales. Les municipalités sont tenues de veiller à

ce que les personnes LGBTIQ puissent accéder aux services publics et en bénéficier. Cela les oblige à prendre en considération les personnes LGBTIQ et leur exclusion potentielle – même involontaire – lors de la création, de l'adaptation et de la fourniture de services.

Rendre les services publics inclusifs pour les personnes LGBTIQ implique d'analyser où et pourquoi certains services eux ne le sont pas et de trouver des mesures pour y remédier. Cela signifie parfois adapter les services publics existants pour les rendre accessibles aux personnes ou communautés LGBTIQ ; parfois, cela signifie mettre en œuvre des mesures spécifiques et offrir des services spécifiques, ciblant les circonstances et les besoins particuliers des résident-e-s LGBTIQ.

Les citoyen-ne-s LGBTIQ doivent non seulement pouvoir accéder aux services de leur municipalité et en bénéficier, mais aussi contribuer et participer activement à l'élaboration de leur communauté avec les autres membres de la société.

D. Visibilité et représentation

Ce volet de la politique est étroitement lié au précédent, dans la mesure où ils-elles traitent de différents aspects de l'inclusion des personnes LGBTIQ. Les personnes LGBTIQ font partie des communautés diverses qui composent les sociétés urbaines et doivent être représentées comme telles.

Toute forme de communication verbale et visuelle des municipalités, c'est-à-dire le langage et les images utilisés pour cibler ou représenter leur population, doit toujours aspirer à refléter l'ensemble de leur société. Cela ne se limite pas à la communication administrative. Tout service public qui implique la représentation ou l'expression des membres de sa société – qu'il s'agisse des livres d'images dans les jardins d'enfants, des collections des musées ou du soutien aux artistes locaux, de la dénomination des rues, de la dédicace de monuments commémoratifs ou de la célébration de journées du souvenir – doit inclure la vie, les expériences, les contributions et les réalisations des personnes LGBTIQ.

Comme tout autre groupe, les personnes LGBTIQ devraient être une partie visible de leur société. Plutôt que de laisser les personnes LGBTIQ se cacher ou être stigmatisées, les gouvernements locaux devraient présenter les personnes LGBTIQ comme des membres précieux de leur communauté.

Les questions soulevées par ces axes politiques peuvent servir de principes directeurs pour l'action municipale en faveur des personnes LGBTIQ : avons-nous accepté l'entière responsabilité de toutes et tous nos citoyen-ne-s, agissons-nous de manière responsable et fournissons-nous les moyens nécessaires pour rendre notre ville et nos services inclusifs pour les personnes LGBTIQ ? Nous sommes-nous informé-e-s, ainsi que notre municipalité, sur la vie des personnes LGBTIQ et sommes-nous conscient-e-s des façons dont nos actions pourraient les discriminer et des moyens d'y remédier ? Nos services sont-ils accessibles aux citoyen-ne-s LGBTIQ et leur permettent-ils de participer à tout ce que notre ville a à offrir et de façonner activement notre communauté ? Les personnes LGBTIQ sont-elles une partie visible de notre société et leurs expériences, leurs vies et leurs réalisations sont-elles représentées dans notre ville ? L'évaluation de tout domaine politique selon ces axes politiques et les questions qu'ils soulèvent peut attirer l'attention sur différentes problématiques et aider à identifier les mesures à prendre pour y remédier.

À titre d'exemple, les questions et les mesures présentées dans cette brochure pour chaque domaine politique, ainsi que les exemples de bonnes pratiques, sont mis en évidence par la couleur du domaine politique auquel elles correspondent.

Domaines politiques

Cette brochure comprend des recommandations pour 13 domaines politiques qui ont été identifiés comme prioritaires en matière d'action municipale. Chaque description d'un domaine politique comprend une introduction aux enjeux et défis généraux dans ce domaine, ainsi qu'une section sur les questions à traiter par les municipalités et les mesures à prendre. Chaque fiche thématique est également complétée par une section présentant des exemples de bonnes pratiques fournis par les *Rainbow Cities*.



1. Action municipale en faveur des personnes LGBTIQ



L'action locale en faveur des communautés LGBTIQ constitue en soi un domaine de gouvernance locale, comparable à d'autres domaines politiques dans le contexte de la diversité, tels que l'action municipale en faveur de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, pour les enfants et les personnes âgées, pour les citoyen-ne-s en situation de handicap, les minorités ethniques et religieuses ou les citoyen-ne-s touché-e-s par des difficultés sociales. La lutte contre les inégalités LGBTIQ exige des autorités locales qu'elles s'engagent activement dans ce domaine politique. Les collectivités locales désireuses d'assumer la responsabilité de l'action LGBTIQ locale de manière systématique et globale voudront élaborer et mettre en œuvre leur propre politique LGBTIQ locale et/ou leurs propres plans d'action LGBTIQ.¹



Cela nécessite un engagement en termes de ressources financières et humaines, ainsi que l'acquisition de partenaires stratégiques et de l'expertise nécessaire. La création de bureaux dédiés aux LGBTIQ ou l'ajout de responsables LGBTIQ aux structures municipales de gestion de la diversité est le moyen le plus fondamental de garantir l'expertise et les ressources nécessaires au sein de la municipalité. L'adhésion à des réseaux professionnel-le-s nationaux ou internationaux permettra aux municipalités d'acquérir une expertise supplémentaire et de créer des effets de synergie précieux pour le travail local en faveur des LGBTIQ.



Les groupes de travail, les groupes interinstitutionnels ou les tables rondes sur les questions LGBTIQ et l'égalité sont un excellent moyen de rassembler et d'exploiter les connaissances existantes au sein de l'administration d'autres acteur-ric-e-s locaux-ales, des communautés LGBTIQ établies et des ONG. L'implication de la communauté LGBTIQ permet aux municipalités d'obtenir des informations précieuses, de s'assurer le soutien de partenaires importants et d'encourager la participation civique. Les gouvernements locaux devront travailler à la fois en interne, pour analyser de manière critique et adapter les services qu'ils fournissent, et en externe, pour faire de leurs municipalités des communautés plus inclusives. Cela implique de promouvoir la lutte contre la discrimination et l'égalité des chances dans leurs villes, ainsi que de soutenir et d'autonomiser les citoyen-ne-s et les communautés LGBTIQ afin qu'ils contribuent et participent activement à la création de villes riches et vivables pour toutes et tous.

¹ Commission européenne (2020) *Union pour l'égalité : Stratégie pour l'égalité LGBTIQ 2020-2025*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0698>

Problèmes à traiter et mesures à mettre en œuvre

- 1.1. Reconnaître l'identité de genre et l'orientation sexuelle comme des dimensions centrales de la diversité dans le cadre d'une gestion stratégique municipale de la diversité, si celle-ci existe.
- 1.2. Reconnaître l'importance égale de traiter toutes les dimensions de la diversité : genre, identité de genre, identité sexuelle, âge, situation de handicap et maladie chronique, situation économique, origine ethnique, vision du monde et religion.
- 1.3. Intégrer l'inclusion des personnes LGBTIQ dans les valeurs fondamentales de la municipalité.
- 1.4. Obtenir le soutien du maire et de la haute direction administrative pour les mesures visant à promouvoir l'inclusion des personnes LGBTIQ au sein de la municipalité, à la fois en tant qu'employeuse et en tant que prestataire de services publics.
- 1.5. Nommer des conseillers ou des responsables politiques LGBTIQ possédant l'expertise nécessaire et créer un bureau LGBTIQ chargé d'analyser la situation des personnes LGBTIQ dans la municipalité, d'évaluer l'inclusion des personnes LGBTIQ dans les services publics municipaux, de superviser leur adaptation vers une plus grande inclusion des personnes LGBTIQ et de conseiller la municipalité sur sa politique LGBTIQ.
- 1.6. Mettre en place des structures telles que des réseaux, des groupes de travail, des groupes interinstitutionnels ou des groupes de travail composés de représentants de différents services de l'administration chargés de promouvoir l'inclusion des personnes LGBTIQ dans les services municipaux.
- 1.7. Élaborer une politique LGBTIQ claire, structurée et institutionnalisée.
- 1.8. Rejoindre des réseaux professionnel-le-s pour les municipalités travaillant sur l'inclusion des personnes LGBTIQ et apprendre des autres villes.
- 1.9. Élaborer des plans d'action spécifiques pour les personnes LGBTIQ.
- 1.10. Évaluer les services municipaux en fonction de leur inclusivité LGBTIQ et les adapter en conséquence.
- 1.11. Former les responsables et le personnel de tous les services sur les réalités des citoyen-ne-s LGBTIQ et sur la discrimination institutionnelle, y compris involontaire, à leur égard afin de leur permettre d'évaluer et d'adapter leurs services pour qu'ils soient inclusifs, et de traiter de manière appropriée les usager-ère-s LGBTIQ.
- 1.12. Apporter un soutien à tous les services dans l'évaluation et l'adaptation de leurs prestations, par exemple par l'intermédiaire des conseiller-ère-s municipaux chargé-e-s de politique LGBTIQ.
- 1.13. Fournir les ressources financières nécessaires pour promouvoir l'inclusivité LGBTIQ en tant qu'employeuse et prestataire de services publics, par exemple, pour rémunérer les conseiller-ère-s LGBTIQ, former le personnel, évaluer et adapter les services, ou mettre en œuvre de mesures spécifiques.
- 1.14. Adresser les services publics à toutes et tous les citoyen-ne-s, y compris les personnes LGBTIQ en utilisant un langage oral, écrit et visuel inclusif, et en concevant des formulaires officiels qui représentent tous les genres, ainsi que les personnes, relations et les familles LGBTIQ.
- 1.15. Développer des logos et des campagnes spécifiques pour démontrer l'inclusion et le soutien aux personnes LGBTIQ.
- 1.16. Mettre en place des structures telles que des tables rondes, des réseaux, des groupes de travail ou des groupes de discussion comprenant des représentant-e-s du gouvernement local, du conseil municipal, d'autres parties prenantes locales et de la communauté LGBTIQ afin de travailler sur les questions LGBTIQ dans la municipalité.
- 1.17. Garantir la participation politique des citoyen-ne-s LGBTIQ grâce à des dispositifs participatifs réguliers et des dispositifs participatifs pour l'élaboration de plans d'action ou la création de mesures spécifiques.

1.18. Reconnaître la communauté LGBTIQ locale et les ONG comme des partenaires précieux et tirer parti de l'expertise de la communauté LGBTIQ locale pour l'élaboration et la mise en œuvre de mesures municipales.

1.19. Soutenir et financer les organisations et espaces communautaires LGBTIQ locaux : centres, groupes de jeunes, centres de conseil, groupes d'entraide, ONG, etc.

1.20. Établir des coopérations et mettre en œuvre des mesures conjointes avec les parties prenantes de la communauté LGBTIQ.

1.21. Nommer une personne de contact ou un agent-e de liaison, qui pourrait être le conseiller-ère municipal-e en matière de politique LGBTIQ, afin que les ONG et les citoyen-ne-s LGBTIQ puissent faire part de leurs idées, signaler des problèmes, etc.

1.22. Gérer ou soutenir et financer une ligne d'assistance téléphonique permettant aux citoyen-ne-s LGBTIQ de poser des questions ou de signaler des cas de discrimination fondée sur l'identité et/ou l'expression sexuelle et de genre.

1.23. Adopter une approche intersectionnelle, prendre en compte les ONG LGBTIQ et les inviter à participer à d'autres processus municipaux, par exemple aux tables rondes, aux groupes de travail, l'élaboration de plans d'action sur d'autres thèmes tels que les familles, les jeunes, les personnes âgées, la diversité culturelle, etc.

1.24. Honorer la contribution des organisations et des personnes LGBTIQ locales, par exemple en les invitant à une réception à la mairie organisée par le maire pour les remercier de leur contribution.

1.25. Prendre en considération les organisations et les personnes LGBTIQ pour la remise de prix aux organisations ou aux personnes qui ont apporté une contribution significative à la vie municipalité.

1.26. Manifester son soutien aux citoyen-ne-s et aux questions LGBTIQ par des déclarations officielles, des communiqués de presse réguliers, le hissage de drapeaux arc-en-ciel à des dates importantes pour la communauté LGBTIQ, la participation à des événements LGBTIQ tels que la marche des fiertés locale.

1.27. Prendre position et manifester sa solidarité envers les citoyen-ne-s LGBTIQ en cas d'incidents affectant la communauté LGBTIQ, par exemple par des communiqués de presse, le pavoisement en berne, la participation à des veillées funèbres.

1.28. Inclure les centres LGBTIQ, les centres de jeunesse, les centres de conseil, les centres artistiques, etc. dans la liste respective des institutions locales, par exemple sur le site web de la municipalité ou dans les documents d'information reliés.

1.29. Inclure les événements LGBTIQ dans les calendriers officiels de la municipalité, par exemple sur le site web de la municipalité.

1.30. Utiliser les relations internationales établies, telles que les partenariats entre villes ou les réseaux internationaux de municipalités, pour encourager l'inclusion des personnes LGBTIQ dans d'autres villes et soutenir leurs efforts respectifs.

1.31. Aborder et mettre en œuvre des mesures visant à améliorer activement la situation des citoyen-ne-s LGBTIQ dans la municipalité au-delà des services municipaux, en donnant l'exemple, en sensibilisant, en fournissant des informations et en apportant un soutien à d'autres institutions locales, entreprises et prestataires de services.

1.32. Aborder et mettre en œuvre des mesures visant à sensibiliser, à fournir des informations et à influencer positivement la communauté municipale.

→ Pour les questions et les mesures à mettre en œuvre dans divers domaines afin de promouvoir l'inclusion des personnes LGBTIQ dans les services publics et la vie municipale, consultez les mesures dans les 12 domaines politiques suivants.

→ Pour les mesures relatives à l'inclusion des personnes LGBTIQ dans le milieu de travail, voir les mesures dans le domaine politique de *l'Emploi*.

Exemples de bonnes pratiques

Mise en place d'une hotline pour les citoyen·ne·s LGBTIQ

La ville d'Esch-sur-Alzette a créé une hotline où le public peut signaler anonymement des problèmes liés aux personnes LGBTIQ ou poser des questions. Un message enregistré demande à l'appelant son numéro de téléphone ou son adresse e-mail et l'heure à laquelle il souhaite être contacté s'il souhaite ou a besoin d'être tenu informé de la suite donnée au problème ou à la question signalés. Un employé agent·e municipal·e dédié·e de la ville écoute les messages et les transmet à l'ONG partenaire la plus à même d'y répondre. En cas de discours haineux ou de situations anti-LGBTIQ, les agent·e·s municipaux·ales encouragent l'appelant à remplir une fiche de déclaration anonyme sur le site web du Centre pour l'égalité de traitement afin de contribuer à la collecte de données. La ligne téléphonique est mise en place par la ville et est actuellement gérée par le personnel municipal. Il est prévu à l'avenir de confier la gestion de la ligne à une ONG nationale disposant d'un personnel dédié.



Esch-sur-Alzette

Mesure corrélative : 1.22

Déclaration en tant que zone de liberté LGBTIQ – Signature de déclarations en faveur des personnes LGBTIQ dans le monde entier

En juillet 2021, la ville de Mannheim est devenue l'une des premières villes d'Europe à se déclarer zone de liberté LGBTIQ. Ce faisant, la ville de Mannheim a suivi une résolution correspondante du Parlement européen du 11 mars 2021, motivée par des politiques de plus en plus hostiles aux personnes LGBTIQ, en particulier de la part des gouvernements polonais et hongrois. En proclamant la ville zone de liberté LGBTIQ, un signe visible d'ouverture et de coexistence respectueuse dans la diversité doit être donné et la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre doit être sanctionnée. Avec cette proclamation, la ville de Mannheim s'engage également à prendre des mesures publiques pour promouvoir et protéger les droits des personnes LGBTIQ.



Mannheim

Mesure corrélative : 1.26

LES VILLES JUMELÉES S'UNISSENT – Programme d'échange pour les militants et les collectivités locales

La ville de Cologne propose un programme d'échange international destiné aux militants LGBTIQ de ses villes jumelées. Chaque année, pendant la Cologne Pride, un groupe d'invités internationaux se rend à Cologne. Jusqu'à présent, des militants sont venus de : Katowice, en Pologne ; Cluj-Napoca, en Roumanie ; Volgograd, en Russie ; Tunis, en Tunisie ; Istanbul, en Turquie ; Barcelone, Espagne ; Liverpool, Royaume-Uni ; Lille, France ; Turku, Finlande ; Tel Aviv, Israël ; et Rio, Brésil.

En échange, des délégués de Cologne se sont rendus à plusieurs reprises à la Cluj Pride et à la Katowice Pride afin de montrer leur solidarité internationale et d'établir des relations durables. Le programme sert également à l'échange de connaissances. Les visites des représentants de la ville de Katowice ont permis d'entamer un dialogue sur les questions de diversité et de minorités et sur des projets tels que les centres de conseil pour les jeunes LGBTIQ et les personnes LGBTIQ de Cologne. Des représentants de la ville et de la police de Cluj-Napoca se sont rendus à Cologne pour s'informer sur l'organisation de la Cologne Pride, tout en renforçant les relations entre leurs militants et les autorités locales.



Cologne

Mesure corrélative : 1.30



2. Santé

La discrimination subie par les personnes LGBTIQ peut avoir un impact significatif sur leur santé physique, mentale et sexuelle. Parallèlement, les obstacles liés à cette même discrimination empêchent les personnes LGBTIQ concernées d'accéder aux soins de santé dont ils ont besoin.



L'Union européenne a estimé que les inégalités en matière de santé sont des différences injustes et évitables, fortement influencées par des variables sociales, économiques et environnementales, qui peuvent et doivent être combattues par les politiques publiques.¹ La réduction des inégalités en matière de santé est un objectif clé de la stratégie de l'UE en matière de santé ainsi que des ODD des Nations unies, et il incombe à tous les niveaux de gouvernement de lutter activement contre les inégalités structurelles en matière de santé au sein de la population. Les municipalités doivent d'abord comprendre les obstacles existants à l'accès à la santé, puis réduire les obstacles potentiels auxquels sont confrontés à la fois les professionnel-le-s de santé lorsqu'ils fournissent des soins aux personnes LGBTIQ et les personnes LGBTIQ lorsqu'elles utilisent ou tentent d'accéder aux soins de santé. Cela améliorera les chances de leurs citoyen-ne-s de vivre plus longtemps, en meilleure santé et, en fin de compte, de mener une vie plus agréable.



Les pratiques médicales néfastes telles que les chirurgies non vitales ou les interventions médicales sur les nourrissons et les adolescents intersexués sans leur consentement personnel et pleinement éclairé (pratiques médicales non consensuelles), les interventions médicales forcées sur les personnes transgenres et les pratiques de conversion ciblant les personnes LGBTIQ compliquent encore davantage les questions relatives à la santé des personnes LGBTIQ et doivent être traitées par les gouvernements locaux dans leur juridiction.²



De nombreux autres domaines politiques ont une incidence sur le domaine de la santé. L'inégalité d'accès à la santé reproductive a un impact négatif sur les familles LGBTIQ et donc sur le domaine politique « *Familles* ». Des études démontrent que les personnes LGBTIQ, qui font également partie d'autres groupes marginalisés, sont particulièrement vulnérables aux inégalités en matière de santé.³ Par conséquent, le traitement des questions relevant des domaines politiques « *Jeunesse* », « *Personnes âgées* », « *Diversité culturelle et migration* », « *Handicap et inclusion* » ainsi que « *Difficultés et désavantages sociaux* » contribuera également à la santé globale de la société d'une municipalité.

Problématiques et mesures à mettre en place

- 2.1. Rendre les services de santé municipaux accessibles aux personnes LGBTIQ grâce à la formation du personnel etc.
- 2.2. Fournir des informations et des formations aux prestataires de soins de santé locaux afin qu'ils et elles puissent offrir des services adaptés aux personnes LGBTIQ.
- 2.3. Soutenir et financer des centres de santé adaptés aux besoins des personnes LGBTIQ.
- 2.4 Rendre les services de santé psychologique accessibles aux personnes LGBTIQ grâce à la formation du personnel etc.

¹ Commission européenne (2009) *Solidarité en matière de santé. Réduire les inégalités de santé dans l'UE*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52009DC0567>

² Commission européenne (2020) *Union pour l'égalité. Stratégie pour l'égalité LGBTIQI 2020-2025*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0698>

³ Commission européenne (2017) *Health4LGBTI. Réduire les inégalités de santé vécues par les personnes LGBTI. Rapport de synthèse sur l'état des connaissances*. https://health.ec.europa.eu/system/files/2020-02/stateofart_report_en_0.pdf

- 2.5. Dispenser une formation obligatoire aux services et centres de conseil mandatés par la municipalité.
- 2.6. Fournir des informations et des formations aux prestataires de soins de santé mentale locaux, aux centres de conseil et aux lignes d'assistance téléphonique afin qu'ils et elles puissent offrir des soins adaptés aux personnes LGBTIQ.
- 2.7. Soutenir et financer des centres de conseil adaptés aux besoins personnes LGBTIQ.
- 2.8. Fournir des services de conseil aux citoyen-ne-s LGBTIQ confronté-e-s à un stress lié à leur appartenance à une minorité ou à des problèmes de santé mentale liés à leur identité sexuelle ou de genre.
- 2.9. Décerner des certificats ou des labels aux prestataires de soins de santé ou aux centres de conseil qui ont suivi une formation et sont sensibles aux besoins des usager-ère-s LGBTIQ.
- 2.10. Fournir des informations aux citoyen-ne-s LGBTIQ, par le biais de brochures ou de sites web, sur les prestataires de soins de santé et les centres de conseil sensibles aux besoins des personnes LGBTIQ.
- 2.11. Créer des plateformes permettant aux prestataires de soins de santé physique et mentale locaux d'échanger leur expertise en matière de soins de santé LGBTIQ, telles que des réseaux, des tables rondes et des cercles de qualité.
- 2.12. Inviter les prestataires de soins de santé physique et mentale locaux sensibles aux besoins des personnes LGBTIQ à participer à des tables rondes, des groupes de travail, des groupes de discussion, etc. spécifiques à la communauté LGBTIQ.
- 2.13. Organiser ou soutenir des conférences ou des colloques professionnel-le-s sur les questions LGBTIQ dans le contexte des soins de santé pour des groupes spécifiques au sein du système de santé, par exemple les médecins généralistes, les infirmier-ère-s, les gynécologues, les sages-femmes, les psychiatres, les psychologues.
- 2.14. Collaborer avec les prestataires officiels de formation professionnelle et les prestataires de formation avancée pour les professionnel-le-s de la santé physique et mentale afin d'offrir des formations sur les usager-ère-s LGBTIQ et les besoins médicaux spécifiques aux personnes LGBTIQ.
- 2.15. Dispenser une éducation sexuelle complète sur les différentes formes de sexualité, la sexualité positive, les rapports sexuels protégés, le consentement, la prévention des infections sexuellement transmissibles et les risques associés à certaines formes d'activité sexuelle, en particulier tout en incluant d'autres groupes au-delà des jeunes.
- 2.16. Organiser ou soutenir des campagnes sur la santé sexuelle et la prévention.
- 2.17. Sensibiliser et informer sur les infections sexuellement transmissibles (IST).
- 2.18. Fournir un accès facile à des moyens gratuits de pratiques sexuelles plus sûres, tels que les dispositifs de barrière, les vaccinations, la prophylaxie pré-exposition (PrEP) ou le traitement comme prévention (TASP).
- 2.19. Fournir ou financer des services de santé sexuelle et des tests anonymes de dépistage des infections sexuellement transmissibles.
- 2.20. Fournir ou financer des services de conseil pour les personnes atteintes d'IST ou du VIH.
- 2.21. Mettre en œuvre des mesures contre la stigmatisation des personnes atteintes du VIH.
- 2.22. Signer des déclarations s'engageant publiquement à lutter contre l'épidémie de VIH et à combattre la stigmatisation, telles que le programme Fast-Track Cities ou l'initiative #workingpositively.
- 2.23. Lancer ou soutenir des réseaux, des tables rondes, des groupes de travail ou des groupes de discussion avec les acteur-ric-e-s locaux concernés (services de santé, praticien-ne-s, pharmacies, communauté, etc.) afin de lutter contre le VIH et les IST.

- 2.24. Sensibiliser et informer sur les pratiques sexuelles à haut risque telles que le chemsex.
- 2.25. Fournir ou financer des services de conseil pour les personnes qui pratiquent ou souhaitent arrêter des pratiques sexuelles à haut risque telles que le chemsex.
- 2.26. Fournir ou financer des services de conseil pour les personnes concernées par les.
- 2.27. Fournir aux citoyen-ne-s transgenres un accès aux soins de santé et aux thérapies liés à la transition, tels que les traitements hormonaux, ou chirurgicaux, ou encore l'orthophonie.
- 2.28. Fournir des conseils et un soutien aux citoyen-ne-s transgenres pendant leur transition.
- 2.29. Sensibiliser et fournir des formations et des informations sur la diversité des caractéristiques sexuelles et les interventions chirurgicales ou médicales non vitales sur les nourrissons et les adolescents intersexués (pratiques médicales non consenties).
- 2.30. Explorer les moyens de prévenir les interventions chirurgicales ou médicales non vitales sur les bébés, enfants et adolescents intersexués dans les hôpitaux locaux (pratiques médicales non consenties).
- 2.31. Fournir des informations et des structures de soutien aux parents d'enfants intersexes.
- 2.32. Fournir des conseils aux citoyen-ne-s intersexes et à leurs familles.

→ Pour les mesures relatives à la santé reproductive, voir les mesures dans le domaine politique *Familles*.

Exemples de bonnes pratiques

Formations de sensibilisation aux questions LGBTIQ pour les professionnel-le-s de santé

Les personnes LGBTIQ font souvent état d'une santé mentale plus fragile, d'une qualité de vie moindre et d'un bien-être global réduit par rapport à l'ensemble de la population. Elles ne bénéficient pas d'une aide suffisante pour plusieurs problèmes de santé. Le médecin généraliste est un interlocuteur important et facilement accessible pour les personnes LGBTIQ. Les médecins généralistes jouent un rôle crucial dans la réduction des inégalités en matière de santé pour ce groupe. C'est pourquoi la ville d'Ostende a créé un webinaire sur les questions LGBTIQ et les soins de santé respectueux du genre à l'intention des médecins généralistes et d'autres professionnel-le-s de la santé tels que les pharmaciennes, les kinésithérapeutes et les ergothérapeutes. Le webinaire se concentre sur la communication entre le professionnel de santé et le patient et guide les professionnel-le-s de santé dans la gestion des tabous et des défis auxquels sont confrontés les patients LGBTIQ. Il aide les professionnel-le-s de santé à accorder plus d'attention à leurs soins, leurs préoccupations et leurs besoins spécifiques. De cette manière, les obstacles à la recherche d'aide auprès des médecins généralistes peuvent être supprimés et les problèmes de santé réduits.



Ostende

Mesure corrélative : 2.2

Soutien sanitaire pour les jeunes LGBTIQ

La ville de Bergen a mis en place un groupe d'experts destiné aux jeunes qui ont des questions ou des préoccupations liées à leur identité de genre, leur orientation sexuelle ou leur sexualité. Ce groupe est basé au centre de santé pour les jeunes de Bergen et se compose d'un-e médecin et de deux infirmier-ère-s ayant suivi une formation complémentaire dans le domaine du genre et de la sexualité. L'équipe propose à la fois des entretiens exploratoires et des traitements facilement accessibles.



Bergen

Mesure corrélative : 2.3

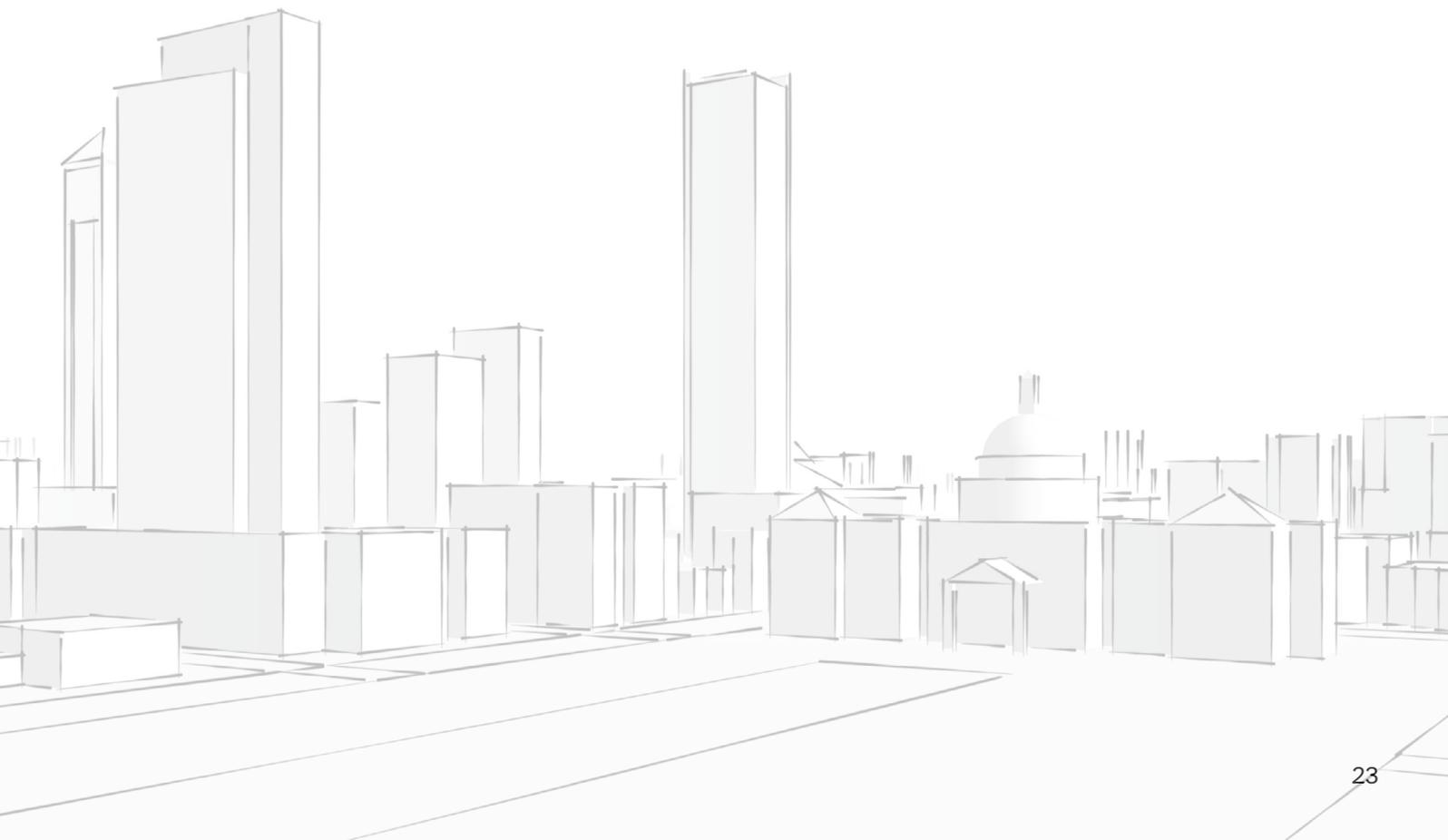
LEGEBITRA – Financement de mesures de prévention, de dépistage et de soutien pour le VIH et les IST

La ville de Ljubljana cofinance le programme Legebitra, mis en œuvre par une ONG, qui réalise des mesures de prévention, de dépistage et de soutien pour le VIH et d'autres IST. Ce programme a été développé en 2005 afin de proposer des activités de prévention aux personnes ayant des rapports sexuels avec des personnes du même genre (HSH). Il s'est depuis élargi pour offrir des dépistages du VIH, de la syphilis, de la gonorrhée, de l'hépatite B et C aux HSH, en partenariat avec la clinique des maladies infectieuses du centre médical universitaire de Ljubljana et l'institut d'immunologie et de microbiologie de la faculté de médecine de l'université de Ljubljana. Les tests sont disponibles dans plusieurs endroits à Ljubljana et dans dix autres villes de Slovénie. Environ 20 % des cas de VIH découverts chaque année le sont grâce au programme de dépistage Legebitra. Legebitra fournit également un soutien juridique et psychosocial complet aux personnes vivant avec le VIH.



Ljubljana

Mesure corrélative : 2.19





3. Familles

La reconnaissance juridique du mariage entre personnes de même sexe, des unions civiles et des droits qui y sont associés – tels que le droit de résidence, la garde et l'adoption, le droit fiscal, le droit successoral, le droit des contrats, la représentation juridique et l'assurance – varie considérablement d'un pays à l'autre, tout comme l'acceptation sociale et le traitement réservé aux couples LGBTIQ. Les familles LGBTIQ et les personnes LGBTIQ qui souhaitent fonder une famille sont souvent confrontées à de nombreuses formes de discriminations systémiques et à des défis quotidiens.¹

Les personnes LGBTIQ ne bénéficient pas du même accès aux soins de santé reproductive que beaucoup d'autres, ou leurs moyens de reproduction sont criminalisés, comme la maternité de substitution pour les personnes gays. La non-reconnaissance de l'un des parents peut entraîner de réels problèmes, qu'il s'agisse du droit au congé parental, de la possibilité d'aller chercher son enfant à la crèche ou de prendre des décisions médicales importantes. Le long processus d'adoption de leurs propres enfants soumet les personnes LGBTIQ à un examen minutieux et à des procédures invasives, ce qui est source de stress tant pour les parents que pour les enfants. Les personnes trans, non binaires et intersexuées sont confrontées à des contraintes encore plus importantes en matière de droits reproductifs et de reconnaissance de leur parentalité, ainsi qu'à une discrimination quotidienne à leur égard et à l'égard de leurs familles.

De nombreux paramètres relatifs à la reconnaissance et aux droits des couples et des familles sont déterminés par la législation nationale, mais ce sont les gouvernements locaux qui sont chargés d'appliquer cette législation au niveau local et dans la vie de leurs citoyen-ne-s. S'il ne fait aucun doute que les municipalités doivent appliquer la législation fédérale, elles disposent généralement d'une certaine liberté dans la manière dont elles la transposent dans leurs pratiques locales. Elles peuvent se sensibiliser aux conséquences que la législation et les procédures administratives ont pour les couples et les familles LGBTIQ, ainsi qu'aux préjugés et à la discriminations auxquelles elles sont confrontés. Ces municipalités peuvent alors mettre en place des processus plus respectueux, sensibiliser leur personnel et la société civile et préparer leurs services tels que les bureaux d'état civil, les services d'adoption et de placement familial, les services d'aide à la famille, les services de protection de l'enfance et les jardins d'enfants à traiter de manière adéquate et respectueuse les familles diverses.

Problèmes à traiter et mesures à mettre en œuvre

- 3.1. Reconnaître et œuvrer en faveur de l'égalité de traitement des différentes formes de familles, telles que les couples non mariés, les couples vivant en union civile, les couples mariés, les relations polyamoureuses avec ou sans enfants, les parents célibataires, les familles recomposées, les familles composées de plus de deux adultes.
- 3.2. Offrir des chances égales aux personnes LGBTIQ qui souhaitent enregistrer une union civile ou se marier.
- 3.3. Former les officiers d'état civil et autres fonctionnaires chargés de célébrer ou de traiter l'enregistrement des unions civiles ou des mariages entre personnes de même sexe ou entre personnes de genres différents afin qu'ils et elles soient sensibilisé-e-s aux questions LGBTIQ.
- 3.4. Utiliser un langage inclusif envers les personnes LGBTIQ dans les communications officielles, les formulaires et les documents, par exemple en utilisant les termes « partenaire », « conjoint » et « parent » au lieu de « mari », « femme », « mère » ou « père ».

¹ Union européenne (2020) *Rapport final 2015-2019 sur la liste des actions visant à promouvoir l'égalité des personnes LGBTI.*

https://commission.europa.eu/system/files/2020-05/report_list_of_actions_2015-19.pdf

- 3.5. Rendre les services municipaux destinés aux familles et les offres pour les familles, telles que les cartes familiales, les réductions familiales, les activités récréatives pour les familles, etc. inclusifs envers les personnes LGBTIQ.
 - 3.6. Sensibiliser et former le personnel des services municipaux destinés aux familles, des services d'aide à l'enfance, des services d'adoption et des jardins d'enfants.
 - 3.7. Sensibiliser et former le personnel des prestataires de services tels que les jardins d'enfants privés mandatés par la municipalité.
 - 3.8. Fournir des conseils – notamment sur les aspects juridiques, médicaux et psychologiques – aux familles arc-en-ciel et aux personnes LGBTIQ qui souhaitent fonder une famille.
 - 3.9. Donner accès à la santé reproductive aux familles LGBTIQ.
 - 3.10. Sensibiliser et informer sur la diversité des genres et des configurations familiales, et proposer des formations aux professionnel-le-s de santé dans les domaines de la grossesse, des soins prénataux, de l'accouchement et des soins postnataux afin qu'ils et elles puissent accompagner de manière adéquate les familles LGBTIQ et les grossesses.
 - 3.11. Fournir des informations sur les droits reproductifs et les grossesses des personnes trans et intersexes.
 - 3.12. Ouvrir l'adoption et le placement familial aux familles LGBTIQ.
 - 3.13. Soutenir et financer les centres familiaux arc-en-ciel, les ONG travaillant avec ou pour les familles arc-en-ciel.
 - 3.14. Renforcer le soutien des pairs et de la communauté aux familles arc-en-ciel.
 - 3.15. Intégrer les organisations familiales LGBTIQ dans les comités consultatifs familiaux municipaux, etc.
 - 3.16. Garantir la représentation des différentes formes de familles et des familles arc-en-ciel dans la communication officielle de la municipalité, les musées familiaux, les livres dans les bibliothèques ou les crèches, etc.
 - 3.17. Assurer la visibilité des familles arc-en-ciel par le biais de campagnes, d'événements publics, etc.
 - 3.18. Montrer son soutien aux différentes formes de familles et aux familles arc-en-ciel, par exemple lors d'occasions spéciales telles que la Journée de l'égalité familiale.
- Pour connaître les mesures recommandées pour les familles ayant des enfants intersexués, consultez les mesures dans le domaine politique *Santé*.

Exemples de bonnes pratiques

Formation des officiers d'état civil à la célébration des partenariats entre personnes de même sexe

Depuis l'adoption de la loi sur les partenariats entre personnes de même sexe au Monténégro en 2021, la ville de Kotor est souvent choisie comme lieu de mariage. Afin de sensibiliser les officier-ère-s d'état civil célébrant les mariages et de s'assurer qu'ils et elles sont prêt-e-s à traiter les couples de même sexe avec respect et de manière appropriée, les officiers d'état civil de Kotor suivent une formation supplémentaire afin de conseiller au mieux les parties intéressées sur le mariage.



Kotor

Mesure corrélative : 3.3

Consultation et conseil pour les familles arc-en-ciel

Les personnes LGBTIQ qui souhaitent fonder une famille sont confrontées à toute une série de discriminations systémiques et de défis, tant lorsqu'elles essaient de fonder une famille que lorsqu'elles mènent leur vie de famille. Les démarches auprès des hôpitaux, des autorités publiques, des crèches, des établissements préscolaires, des écoles et dans bien d'autres situations deviennent souvent des tâches intimidantes et éprouvantes sur le plan émotionnel. Pour aider les couples et les familles, la ville de Hanovre propose un service de consultation et de conseil qui les aide à répondre à leurs questions juridiques, administratives et pratiques, reconnaît le stress psychologique supplémentaire qui pèse sur eux et les oriente vers d'autres familles arc-en-ciel ayant vécu des expériences similaires afin qu'elles puissent se soutenir mutuellement.



Hanovre

Mesure corrélative : 3.8

Organisation d'événements pour les familles arc-en-ciel à l'occasion de la Journée internationale de l'égalité familiale (IFED)

La Journée internationale de l'égalité familiale (IFED) a lieu chaque année le premier dimanche de mai et vise à attirer l'attention sur les besoins des familles arc-en-ciel ainsi qu'à mettre en lumière la diversité des configurations familiales. Depuis plusieurs années, une coopération fructueuse entre un groupe local soutenant les familles arc-en-ciel et la ville de Mannheim se déroule à l'occasion de l'IFED. Les familles arc-en-ciel sont invitées à échanger leurs expériences lors d'un barbecue dans le parc municipal.

Une garderie sur place garantit que les enfants passent également un bon moment et font connaissance avec d'autres enfants qui grandissent dans des familles arc-en-ciel.



Mannheim

Mesure corrélative : 3.18



4. La jeunesse

Les jeunes LGBTIQ sont confrontés à de nombreux défis liés à leur identité sexuelle ou de genre alors qu'ils et elles traversent les phases essentielles et déjà exigeantes de l'enfance et de l'adolescence. Ils et elles souffrent d'un manque de modèles, d'attentes hétéronormatives dans leurs relations amoureuses, de notions binaires rigides et limitantes du genre et des rôles de genre, de préjugés et de rejet de la part de leurs pairs ou de leur famille, ainsi que d'environnements hostiles à l'école. Même si des études suggèrent que la situation s'est quelque peu améliorée, de nombreux jeunes LGBTIQ sont plus susceptibles que leurs pairs d'être victimes d'intimidation ou d'autres formes d'agression à l'école.¹

Les jeunes LGBTIQ ont des résultats scolaires médiocres ou abandonnent l'école plus souvent que leurs pairs, ils et elles sont plus susceptibles de souffrir de problèmes de santé mentale, notamment de comportements autodestructeurs et d'idées suicidaires, ou d'abus de drogues, et ils et elles sont plus vulnérables au sans-abrisme.

Sur la base de sa dernière enquête, l'Agence des droits fondamentaux appelle l'UE et ses États membres à mettre en place des mesures visant à créer un environnement sûr et favorable aux jeunes LGBTIQ à l'école, à aider les écoles et les enseignant-e-s à partager leurs expériences, à lutter contre le harcèlement des élèves LGBTIQ et à veiller à ce que le matériel pédagogique présente la vie des LGBTIQ de manière positive.² Mais les municipalités peuvent prendre bien d'autres mesures. Elles peuvent fournir des espaces sûrs aux jeunes LGBTIQ en dehors de l'école, rendre les installations municipales telles que les crèches ou les centres de jeunesse inclusives pour les LGBTIQ, sensibiliser les travailleur-euse-s sociaux-ales qui s'occupent des jeunes ou des familles aux jeunes LGBTIQ et à leurs difficultés, traiter des questions telles que la toxicomanie ou le sans-abrisme chez les jeunes et soutenir les jeunes LGBTIQ par le biais de programmes de mentorat, etc.

Problèmes à traiter et mesures à mettre en œuvre

- 4.1. Sensibiliser et informer les crèches, les établissements préscolaires, les écoles maternelles, les écoles, les centres de jeunesse, etc. sur les jeunes queer.
- 4.2. Rendre les services municipaux de garde d'enfants, tels que les crèches et établissements préscolaires, inclusifs pour les personnes LGBTIQ en formant le personnel, en fournissant du matériel pédagogique, etc.
- 4.3. Rendre les écoles inclusives pour les personnes LGBTIQ en formant les enseignant-e-s et le personnel scolaire, en fournissant du matériel pédagogique, des programmes d'enseignement sur les personnes LGBTIQ et leur vie, etc.
- 4.4. Soutenir et financer les ONG qui forment les enseignant-e-s et les professionnel-le-s de l'éducation aux questions LGBTIQ.
- 4.5. Soutenir et financer les ONG qui proposent des programmes d'éducation par les pairs aux élèves dans les écoles.
- 4.6. Veiller à ce que le matériel pédagogique et les programmes scolaires reflètent la diversité des sexes biologiques, des genres, des rôles et des expressions de genre, l'éducation sexuelle sur les sexualités LGBTIQ, les images positives des personnes LGBTIQ ainsi que les événements LGBTIQ historiquement significatifs et les contributions des personnes LGBTIQ à la science, à la politique, à la littérature, aux arts, à la musique, etc.

¹ ILGA (2022) *Intersections. Plongée dans les données de l'enquête FRA LGBTI II. Jeunesse.* <https://www.ilga-europe.org/report/intersections-youth-diving-into-the-fra-lgbti-ii-survey-data/>

² Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (2020) *Un long chemin à parcourir pour l'égalité LGBTI. EU-LGBTI II.* https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2020-lgbti-equality-1_en.pdf

- 4.7. Former les conseillers scolaires aux défis et aux difficultés rencontrés par les jeunes LGBTIQ, afin qu'ils et elles puissent reconnaître les problèmes et aider les jeunes LGBTIQ en difficulté.
- 4.8. Faire des centres municipaux pour la jeunesse des espaces inclusifs pour les LGBTIQ en formant le personnel, en fournissant du matériel éducatif et les coordonnées d'ONG LGBTIQ et de structures de soutien, etc.
- 4.9. Veiller à ce que les infrastructures physiques utilisées par les enfants et les adolescents dans les écoles, les centres de jeunesse, les installations sportives, etc., telles que les toilettes, les vestiaires ou les douches, soient inclusives sur le plan du genre, c'est-à-dire accessibles et sûres pour les jeunes de tous les genres.
- 4.10. Encourager les écoles, les centres de jeunesse, etc. à exprimer leur inclusivité LGBTIQ à travers leur communication, le hissage de drapeaux, des fresques murales, des événements spéciaux, etc.
- 4.11. Décerner des certificats ou des labels aux établissements préscolaires, écoles, centres de jeunesse, etc. qui ont suivi une formation et sont des espaces inclusifs pour les personnes LGBTIQ.
- 4.12. Proposer des informations, des personnes de contact, des conseiller-ère-s, des professionnel-le-s de la santé, des groupes de soutien, etc. aux jeunes LGBTIQ qui ont des questions sur leur identité sexuelle ou de genre ou des questions connexes sur leur santé ou leur sexualité.
- 4.13. Créer des espaces sûrs pour les jeunes LGBTIQ en gérant ou en soutenant et en finançant des centres pour jeunes queer.
- 4.14. Fournir des espaces sûrs et soutenir les groupes de jeunes queer et les groupes d'aide au coming out.
- 4.15. Intégrer les groupes de jeunes queer dans les comités de jeunesse, les projets, etc. à l'échelle de la ville.
- 4.16. Soutenir et financer les ONG qui travaillent avec ou pour les jeunes queer.
- 4.17. Sensibiliser et fournir des informations aux parents sur l'éducation des enfants LGBTIQ.
- 4.18. Mettre en place des structures de soutien et renforcer les structures de soutien par les pairs pour les parents d'enfants LGBTIQ.
- 4.19. Sensibiliser, informer et former les travailleur-euse-s sociaux-ales qui travaillent avec les jeunes ou les familles aux défis et aux difficultés rencontrés par les jeunes LGBTIQ, afin de leur permettre de reconnaître les problèmes et d'aider les jeunes LGBTIQ en difficulté.
- 4.20. Mettre en place des structures de soutien pour les enfants et les adolescent-e-s LGBTIQ victimes d'intimidation, de discrimination, de rejet ou de violence à l'école ou à la maison.
- 4.21. Lutter contre le harcèlement, la discrimination, le rejet et la violence à l'égard des jeunes LGBTIQ par le biais de projets et de campagnes.
- 4.22. Renforcer l'autonomie des jeunes LGBTIQ par le biais d'ateliers, de cours, de programmes de mentorat, de festivals, etc.
- 4.23. Garantir la représentation et l'auto-identification positive des personnes et des vies LGBTIQ dans les médias proposés dans les établissements, écoles, centres de jeunesse, bibliothèques, etc. municipaux, grâce à des listes de recommandations de livres, de films, etc. ou à la mise à disposition desdits médias.
- 4.24. Proposer des offres culturelles LGBTIQ ou contenant des personnages ou des individus LGBTIQ spécifiquement destinées aux jeunes, telles que des pièces de théâtre, des lectures d'auteurs, des expositions, etc.
- 4.25. Assurer la visibilité des jeunes LGBTIQ par le biais de campagnes publiques ou de campagnes, d'activités ou d'événements spécifiquement destinés aux écoles et aux centres de jeunesse locaux.

Exemples de bonnes pratiques

Créer des écoles accueillantes pour les personnes LGBTIQ grâce à des ateliers destinés aux enseignant-e-e-s et aux élèves

La ville de Louvain souhaite créer un environnement éducatif accueillant pour les personnes LGBTIQ en collaborant avec des partenaires spécialisés qui proposent des mesures, des outils et des conseils visant à sensibiliser les enseignant-e-s, les professionnel-le-s de l'éducation et les élèves aux questions de genre et aux personnes LGBTIQ. L'une de ces mesures consiste en un atelier destiné aux enseignant-e-e-s et aux professionnel-le-s de l'éducation. Sous la houlette d'expert-e-s, les participant-e-s peuvent exprimer leurs questions et leurs préoccupations et réfléchir à la manière de renforcer une culture inclusive dans leur école ou leur établissement d'enseignement. Une autre mesure est une campagne intitulée PAARS ou Purple. Lancée et mis en œuvre par une organisation partenaire experte et financé par la ville de Louvain, ce projet propose des outils pédagogiques aux lycées afin de réfléchir au thème LGBTIQ en classe. Les lycées sont encouragés à commander les kits et à les utiliser en classe le 17 mai, journée IDAHOT. La campagne sera étendue aux écoles primaires, aux clubs de jeunes et aux clubs sportifs.



Louvain

Mesure corrélative : 4.3

Groupes de discussion pour les jeunes LGBTIQ

La ville de Bergen organise régulièrement des groupes de discussion pour les jeunes LGBTIQ sur le thème du genre et de la sexualité. Ces groupes sont animés par un-e psychologue et un-e consultant expérimenté. Les groupes de discussion offrent aux jeunes de Bergen une occasion accessible de poser des questions et de parler de genre et d'identité sexuelle avec leurs pairs, avec le soutien de professionnel-le-s qualifié-e-s. L'objectif de cette mesure est de permettre aux jeunes d'explorer et de trouver leur propre identité, de rencontrer des personnes partageant les mêmes idées et d'obtenir un soutien professionnel, si nécessaire.



Bergen

Mesure corrélative : 4.12

SOORUM – Projet éducatif sur la diversité sexuelle et de genre pour les classes scolaires

Depuis 2019, le Sénat de Hambourg finance le projet « Soorum », mené par l'ONG Magnus-Hirschfeld-Centrum. Ce projet vise à sensibiliser les écoles de Hambourg. Il s'inscrit souvent dans le cadre des modules existants sur la diversité ou la démocratie et est proposé aux classes à partir de la troisième. Dans les classes, de jeunes animateur-ric-e-s qualifié-e-s travaillent avec de petits groupes d'élèves sur des thèmes tels que la diversité sexuelle et de genre, les rôles de genre, les préjugés et la discrimination, en les encourageant notamment à réfléchir à leurs propres attitudes. Les cours montrent aux élèves comment l'hostilité envers les personnes LGBTIQ affecte négativement tout le monde, et pas seulement les personnes visées, en perpétuant des attentes dépassées sur le comportement des rôles de genre et les stéréotypes. Étant l'une des nombreuses formes de discrimination existantes, elle offre également l'occasion de discuter de la tolérance et de l'acceptation en général. L'objectif de ce projet est de réduire les préjugés et la discrimination et de créer le respect et l'appréciation mutuelle.



Hambourg

Mesure corrélative : 4.4

Masterclass Genre et Culture – Autonomisation des jeunes LGBTIQ par la culture

La Masterclass Genre et Culture est un cours de 4 à 5 après-midis destiné aux jeunes qui sont déjà en contact avec le service social de leur communauté et qui sont curieux-se-s, en phase d'expérimentation ou ont déjà des opinions sur le genre et la sexualité. Les participant-e-s travaillent sur le genre et la culture à travers différents supports tels que le cinéma, la céramique et des visites de musées. L'objectif est que les participant-e-s acquièrent des connaissances et partagent leurs expériences au sein de l'équipe Genre et culture. En outre, on espère que les participant-e-s découvriront les organisations, les activités et les communautés proposées dans la ville d'Aarhus.



Aarhus

Mesure corrélative : 4.22





5. Personnes âgées

À mesure que nos sociétés vieillissent, de plus en plus de personnes dépendent des services municipaux destinés aux personnes âgées. Il en va de même pour la population LGBTIQ. Cependant, celle-ci est confrontée à des difficultés importantes pour accéder à des services qui ne sont pas prêts à répondre à sa situation et à ses besoins.

Bon nombre de personnes âgées LGBTIQ ont connu une époque où elles étaient considérées comme des criminel-le-s, des pécheur pécheur-se-s et des malades mentaux. Si ces perceptions juridiques, médicales et sociales ont pour la plupart changé, pour de nombreux adultes LGBTIQ âgés, la peur, les préjugés et la stigmatisation sociale ont perturbé leur vie, leurs relations avec leur famille et leurs revenus tout au long de leur vie. Les effets de décennies de discrimination font que les personnes âgées LGBTIQ sont plus exposées aux maladies physiques et mentales, à une mauvaise santé, à la pauvreté, à l'isolement social et à une mortalité prématurée. Des études suggèrent que si les personnes LGBTIQ âgées de plus de 50 ans pourraient avoir davantage besoin des services destinés aux personnes âgées, elles sont moins susceptibles d'utiliser les services de santé, d'aide sociale et de logement qui leur sont proposés ou, si elles le font, elles cachent leur identité par crainte d'être rejetées ou discriminées par le personnel ou les autres clients.¹

Les prestataires de services municipaux et les prestataires mandatés par les collectivités locales doivent être conscients de la complexité des parcours de vie, des craintes et des besoins des personnes âgées LGBTIQ. Ils doivent tenir compte de leur vie et de leurs expériences dans les services proposés, créer des espaces et des programmes accueillants, sûrs et favorables aux personnes LGBTIQ, et être équipés pour faire face aux conflits et à la discrimination éventuels au sein de leurs structures.

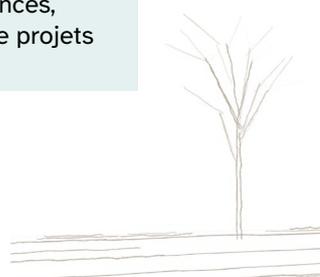
Il existe de nombreux liens avec les domaines politiques de la santé, du handicap et de l'inclusion, ainsi que des difficultés et des désavantages sociaux. La consultation des questions et des mesures dans ces domaines politiques ou la collaboration avec les départements respectifs qui en sont responsables permettra d'obtenir de meilleurs résultats pour tous les domaines concernés.

Problèmes à traiter et mesures à mettre en œuvre

- 5.1. Sensibiliser et informer sur les personnes LGBTIQ, leurs besoins spécifiques et leurs difficultés au sein du service municipal chargé des personnes âgées, et intégrer la prise en compte et la prise en charge des personnes âgées LGBTIQ dans les structures existantes.
- 5.2. Intégrer la vie et les expériences des personnes LGBTIQ dans les services proposés aux personnes âgées.
- 5.3. Proposer des événements, des cours, etc. spécifiques aux personnes LGBTIQ âgées dans le cadre des services proposés aux personnes âgées.

¹ ILGA (2023) *Intersections. Plongée dans les données de l'enquête FRA LGBTI II. Personnes âgées.* <https://www.ilga-europe.org/report/intersections-older-people-diving-into-the-fra-lgbti-ii-survey-data/>
FREDERIKSEN-GOLDSSEN, K. I.; H.-J. KIM; C. A. EMLET; A. MURACO; E. A. EROSHEVA; , C. P. HOY-ELLIS; J. GOLDSSEN and H. PETRY (2011) *Rapport sur le vieillissement et la santé. Disparités et résilience chez les personnes âgées lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres.* Seattle: Institute for Multigenerational Health.
https://www.lgtagingcenter.org/resources/pdfs/LGBT%20Aging%20and%20Health%20Report_final.pdf
ADDIS, S.; M. DAVIES; G. GREENE; S. MACBRIDE-STEWART and M. SHEPHERD (2009) *The Health, Besoins des personnes âgées lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres en matière de soins sociaux et de logement. Une revue de la littérature.* Health Social Care Community. 17(6): 647-58. DOI: [10.1111/j.1365-2524.2009.00866.x](https://doi.org/10.1111/j.1365-2524.2009.00866.x)

- 5.4. Créer des logements pour personnes LGBTIQ âgées ou intergénérationnels inclusifs.
- 5.5. Soutenir et financer des projets de logements pour personnes personnes LGBTIQ âgées ou intergénérationnels inclusifs.
- 5.6. Définir des normes de qualité pour les soins aux personnes âgées inclusifs envers les personnes LGBTIQ.
- 5.7. Former le personnel des maisons de retraite et des services municipaux destinés aux personnes âgées.
- 5.8. Sensibiliser et former le personnel des prestataires de soins aux personnes âgées mandaté-e-s par la municipalité et les prestataires de services privés.
- 5.9. Décerner des certificats ou des labels aux prestataires de soins qui ont suivi une formation et qui sont inclusif-ve-s envers les personnes LGBTIQ.
- 5.10. Organiser ou soutenir des conférences et des formations avancées pour les professionnel-le-s du domaine des soins aux personnes âgées et des soins de santé sur les questions liées aux soins aux personnes âgées LGBTIQ.
- 5.11. Lancer ou soutenir des réseaux, des tables rondes, des groupes de travail ou des groupes de discussion avec les acteurs et actrices locaux-ales concerné-e-s sur les questions auxquelles sont confrontées les personnes âgées LGBTIQ.
- 5.12. Inclure les questions relatives aux personnes âgées LGBTIQ dans les thèmes abordés dans les réseaux municipaux, les tables rondes, les groupes de travail ou les groupes de discussion consacrés aux personnes âgées.
- 5.13. Concevoir des mesures pour lutter contre la solitude des personnes âgées LGBTIQ.
- 5.14. Concevoir des mesures pour lutter contre la pauvreté et le sans-abrisme des personnes âgées LGBTIQ.
- 5.15. Soutenir les ONG qui travaillent avec et pour les personnes âgées LGBTIQ.
- 5.16. Offrir des services et des formats visant à autonomiser et à renforcer la résilience des personnes âgées LGBTIQ.
- 5.17. Soutenir les groupes de personnes âgées LGBTIQ et renforcer le soutien entre pairs.
- 5.18. Intégrer les groupes de personnes âgées LGBTIQ dans les comités consultatifs municipaux pour les personnes âgées.
- 5.19. Sensibiliser aux obstacles et à l'exclusion des personnes âgées LGBTIQ au sein des communautés LGBTIQ.
- 5.20. Encourager et soutenir les événements et les activités destinés aux personnes âgées au sein des centres et des structures LGBTIQ établis.
- 5.21. Encourager et soutenir les projets et les événements favorisant les échanges intergénérationnels entre les jeunes et les personnes âgées LGBTIQ.
- 5.22. Sensibiliser le public aux personnes âgées LGBTIQ, en présentant à la fois des représentations positives ainsi que les défis vécus par les personnes âgées LGBTIQ, par le biais de campagnes, etc.
- 5.23. Fournir des formats permettant aux personnes âgées LGBTIQ de partager leurs connaissances, leurs histoires et leurs expériences, par exemple par le biais d'événements de narration, de projets artistiques interactifs, etc.



Exemples de bonnes pratiques

Intégrer une perspective queer dans les services municipaux destinés aux personnes âgées

Nuremberg a ajouté la responsabilité des personnes âgées queer aux tâches habituelles du bureau des personnes âgées. Au départ, un échange a eu lieu entre la communauté queer, le bureau municipal LGBTIQ, le bureau des personnes âgées et les organisations sociales, au cours duquel les souhaits et les besoins ont été exprimés. Dans un deuxième temps, le bureau LGBTIQ et le bureau des personnes âgées ont examiné ce qui pouvait être mis en œuvre. Le bureau des seniors propose de nombreux services aux personnes âgées, tels que des réunions ouvertes dans différents quartiers de la ville. En plus des après-midis réguliers pour les seniors, un lieu de rencontre pour les personnes âgées a été créé. La « Bunte Runde » (Ronde colorée) a lieu deux fois par mois. Il existe également une discothèque queer pour les personnes âgées. Le bureau des seniors coordonne également le service de visite bénévole pour les personnes sans famille ni amis. Cette offre a été complétée par un service de visite queer pour les personnes âgées queer.



Nuremberg

Mesure corrélative : 5.3

Formation pour le personnel des services et établissements de soins aux personnes âgées

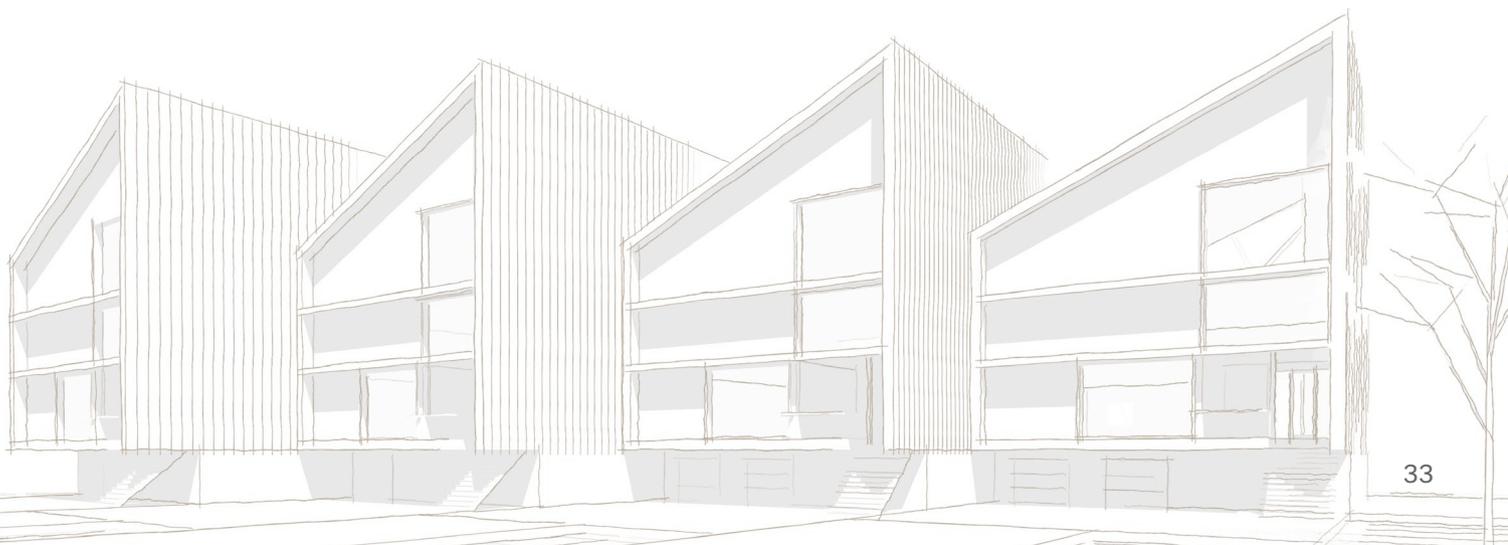
Les personnes âgées LGBTIQ qui dépendent des services ou centres de soins aux personnes âgées sont régulièrement victimes de discrimination involontaire ou délibérée de la part du personnel ou d'autres résident-e-s, ou se sentent obligées de cacher leur identité pour échapper à la discrimination. Les prestataires ne sont souvent pas préparés à gérer cette situation de manière adéquate. En collaboration avec les prestataires de soins locaux et les ONG LGBTIQ, la ville de Hanovre a développé un module de formation visant à sensibiliser la direction et le personnel et à leur apprendre à gérer de manière adéquate les personnes âgées LGBTIQ. Ce module a été utilisé pour former le personnel des centres de soins municipaux et a également été publié à l'intention d'autres prestataires afin qu'ils-elles puissent former leur propre personnel.



Hanovre

Mesure corrélative : 5.7

Mesure corrélative : 5.8





6. Handicap et inclusion

Les personnes handicapées et atteintes de maladies chroniques font partie des groupes les plus marginalisés de la société. Leurs préoccupations sont encore souvent considérées comme secondaires dans le cadre de la gestion de la diversité. Aux yeux des autres, le handicap devient souvent le seul marqueur identitaire des personnes handicapées, qui sont régulièrement perçues comme n'ayant pas d'identité sexuelle, voire de genre. Bien sûr, cela est non seulement loin de la vérité, mais également préjudiciable aux personnes concernées et à leur capacité à mener une vie épanouissante. Cette perception n'est pas différente au sein des communautés LGBTIQ, qui excluent souvent de manière non intentionnelle les personnes handicapées des espaces, événements, informations et services destinés aux personnes LGBTIQ.¹

Les personnes LGBTIQ handicapées ou atteintes de maladies chroniques sont victimes de multiples formes de discrimination qui, souvent, se combinent pour aggraver les conséquences des deux. Les gouvernements locaux doivent veiller à ce que leurs services destinés aux personnes handicapées reconnaissent l'identité complète des personnes vivant, travaillant ou bénéficiant d'un soutien au sein d'institutions municipales ou privées sous contrat, y compris leur identité de genre et orientation sexuelle. Dans le même temps, ils doivent promouvoir l'inclusion des personnes handicapées dans les services destinés aux citoyen-ne-s LGBTIQ et les rendre accessibles aux personnes LGBTIQ handicapées.

Problèmes à traiter et mesures à mettre en œuvre

- 6.1. Rendre les services municipaux, les espaces, les événements et les informations destinés aux citoyen-ne-s LGBTIQ accessibles et sans obstacle aux personnes LGBTIQ en situation de handicap.
- 6.2. Établir des normes de qualité et des listes de contrôle pour les services, les espaces, les événements, etc. afin qu'ils soient inclusifs pour les personnes ayant différents handicaps, maladies ou capacités physiques, psychiques, cognitives ou sensorielles.
- 6.3. Établir des normes de qualité pour des soins inclusifs destinés aux personnes LGBTIQ.
- 6.4. Fournir ou soutenir des logements inclusifs pour les citoyen-ne-s LGBTIQ en situation de handicap.
- 6.5. Sensibiliser et former le personnel des prestataires de soins aux personnes en situation de handicap.
- 6.6. Sensibiliser et informer la direction et le personnel des employeurs de personnes en situation de handicap.
- 6.7. Décerner des certificats ou des labels aux prestataires de services de logement, de soins et d'emploi pour les personnes handicapées qui ont suivi une formation et sont inclusif-ve-s envers les personnes LGBTIQ.
- 6.8. Soutenir et financer les prestataires de soins intersectionnels qui offrent des soins aux personnes LGBTIQ en situation de handicap.
- 6.9. Organiser ou soutenir des conférences et des formations avancées pour les professionnel-le-s travaillant avec des personnes handicapées sur l'intersectionnalité et les questions relatives aux citoyen-ne-s LGBTIQ en situation de handicap.

¹ Commission européenne (2020) *Union pour l'égalité : Stratégie pour l'égalité LGBTIQI 2020-2025*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0698>

- 6.10. Lancer ou soutenir des réseaux, des tables rondes, des groupes de travail ou des groupes de discussion avec les parties prenantes locales concernées sur les questions auxquelles sont confronté-e-s les citoyen-ne-s LGBTIQ en situation de handicap.
- 6.11. Soutenir les ONG qui travaillent avec et pour les personnes LGBTIQ en situation de handicap.
- 6.12. Intégrer les organisations représentant les citoyen-ne-s LGBTIQ en situation de handicap dans les comités consultatifs municipaux pour les personnes en situation de handicap.
- 6.13. Inclure les questions relatives aux personnes LGBTIQ en situation de handicap dans les discussions des réseaux municipaux, des tables rondes, groupes de travail ou groupes de discussion consacrés aux personnes âgées.
- 6.14. Sensibiliser le public aux personnes LGBTIQ en situation de handicap, à leur vie, à leurs expériences, à la diversité de leurs identités sexuelles et de genre et à leur sexualité, ainsi qu'à la discrimination intersectionnelle à laquelle elles sont confrontées.
- 6.15. Sensibiliser aux obstacles et à l'exclusion des personnes LGBTIQ en situation de handicap au sein des communautés LGBTIQ.
- 6.16. Encourager et fournir les moyens aux centres LGBTIQ afin que leurs espaces et services soient inclusifs pour les personnes LGBTIQ en situation de handicap.
- 6.17. Encourager et soutenir les événements et les activités destinés aux personnes LGBTIQ en situation de handicap au sein des centres et structures LGBTIQ établis.
- 6.18. Encourager et soutenir les projets et événements favorisant les échanges entre les citoyen-ne-s LGBTIQ avec et sans handicap.
- 6.19. Soutenir les groupes de citoyen-ne-s LGBTIQ en situation de handicap.
- 6.20. Offrir des services et des formats visant à autonomiser les citoyen-ne-s LGBTIQ en situation de handicap.
- 6.21. Garantir une représentation positive des personnes LGBTIQ en situation de handicap.

Exemple de bonne pratique

Organisation d'une conférence intersectionnelle sur les questions LGBTIQ et le handicap à l'hôtel de ville

La société imagine généralement les personnes LGBTIQ comme étant blanches, en bonne santé, issues de la classe moyenne et valides, mais les personnes queer ont également des identités variées en termes des capacités physiques, d'âge, des origines ethniques ou socio-économiques différents. Bien que tous ces aspects contribuent au développement de l'identité personnelle et puissent poser des problèmes, ils sont souvent négligés, même par la communauté LGBTIQ. En 2017, l'unité de lutte contre la discrimination pour les questions LGBTIQ de la ville de Vienne (WASSt – Wiener Antidiskriminierungsstelle für LGBTIQ) a organisé sa conférence internationale annuelle à la mairie de Vienne sur le thème « Intersectionnalité : LGBTIQ et handicaps ». Cette conférence était axée sur les personnes LGBTIQ vivant avec un handicap. La conférence comprenait des participant-e-s et conférencier-ère-s handicapés, était entièrement accessible, traduite simultanément en langue des signes autrichienne et offrait un soutien à la communication et un enregistrement graphique pour les personnes ayant des difficultés d'apprentissage.



Vienne

Mesure corrélative : 6.9



7. Diversité culturelle & migration

La diversité culturelle des sociétés urbaines est un enrichissement pour leur communauté. Cependant, les différentes idées culturelles et religieuses peuvent également être source de conflits pour les citoyen-ne-s. Les personnes LGBTIQ issues de minorités ethniques ou ayant un parcours migratoire sont souvent victimes de discrimination intersectionnelle.¹ Rejetées par les communautés LGBTIQ en raison d'attitudes racistes ou xénophobes et par les communautés ethniques en raison de leur appartenance à la communauté LGBTIQ, elles doivent faire face à l'exclusion et à l'isolement. Les croyances extrémistes au sein de certaines religions telles que le christianisme ou l'islam les exposent à l'expulsion de leur famille et de leur communauté, au sans-abrisme, au mariage forcé, à la thérapie de conversion ou aux crimes d'honneur.

Les gouvernements locaux doivent traiter ces questions dans leurs municipalités, sensibiliser les différentes communautés LGBTIQ ainsi que les communautés culturelles et religieuses afin de créer une société inclusive et de mettre en place des structures d'intervention et de soutien.

Dans plus de 70 pays à travers le monde, les personnes LGBTIQ sont encore persécutées, punies ou tuées, ce qui oblige beaucoup d'entre elles à fuir et à demander l'asile dans des pays qui ne criminalisent pas leur identité sexuelle ou de genre. La discrimination, la persécution et la violence dont ces personnes ont été victimes les laissent souvent profondément traumatisées. Les centres d'hébergement pour demandeurs d'asile, où les réfugiés LGBTIQ vivent souvent avec d'autres réfugiés homophobes ou transphobes, les exposent régulièrement à davantage de violence. La situation est encore plus grave pour les réfugiés transgenres, intersexués et non binaires, placés dans des hébergements collectifs qui ne correspondent pas à leur propre genre. La nécessité de cacher leur identité par crainte pour leur propre sécurité et le traumatisme subi rendent souvent difficile pour les réfugiés LGBTIQ de révéler leur identité et leurs expériences dans le cadre de la procédure de demande d'asile, même si ces éléments sont des facteurs très pertinents pour l'octroi de l'asile.

De plus, le personnel chargé de traiter leurs demandes peut les soumettre à une discrimination supplémentaire ou rejeter leur demande par manque de compréhension des réalités et de la situation complexe que vivent les personnes LGBTIQ dans leur pays d'origine. Les gouvernements locaux doivent fournir un hébergement sûr à ces groupes vulnérables, former le personnel travaillant avec les réfugié-e-s à être attentif-ve-s aux personnes LGBTIQ et offrir des conseils psychologiques et juridiques appropriés. Les organisations LGBTIQ locales sont souvent disposées à créer des structures de soutien pour les réfugié-e-s LGBTIQ. Les municipalités peuvent renforcer cet engagement civique et utiliser les ressources de leurs citoyen-ne-s LGBTIQ en soutenant ces structures.

Problèmes à traiter et mesures à mettre en œuvre

- 7.1. Assurer la visibilité et l'acceptation des personnes LGBTIQ issues de minorités ethniques, culturelles ou religieuses, par exemple à travers des campagnes de sensibilisation.
- 7.2. Organiser ou soutenir des campagnes ou des projets visant à promouvoir et à célébrer la diversité culturelle des personnes LGBTIQ, la diversité des identités sexuelles et de genre au sein de différentes communautés religieuses, culturelles ou ethniques, ou la diversité globale de la société municipale.
- 7.3. Soutenir les groupes et projets LGBTIQ BIPOC tels que les groupes de soutien par les pairs, les projets d'autonomisation, etc.
- 7.4. Soutenir les groupes et projets destinés aux personnes LGBTIQ issues de l'immigration, tels que les groupes de soutien par les pairs, les projets d'autonomisation, etc.

¹ Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (2020) *Un long chemin à parcourir pour l'égalité des LGBTI. EU-LGBTI II.*
https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2020-lgbti-equality-1_en.pdf

- 7.5. Sensibiliser à la xénophobie, au racisme, à la discrimination et à l'exclusion des personnes LGBTIQ issues de différents milieux ethniques, culturels ou religieux au sein des communautés LGBTIQ.
- 7.6. Encourager et soutenir les structures LGBTIQ établies à être plus inclusives envers les personnes LGBTIQ issues de différents milieux ethniques, culturels ou spirituels.
- 7.7. Encourager et soutenir les événements et activités destinés aux personnes LGBTIQ BIPOC, aux personnes LGBTIQ issues de l'immigration ou aux réfugiés LGBTIQ au sein des centres et structures LGBTIQ établis.
- 7.8. Encourager et soutenir les projets et événements qui favorisent les échanges entre les citoyen-ne-s LGBTIQ issus de différents milieux ethniques, culturels ou spirituels.
- 7.9. Travailler avec différents groupes et institutions religieux ou organisations migrantes afin de promouvoir l'acceptation des personnes LGBTIQ au sein de leurs communautés.
- 7.10. Sensibiliser et élaborer des mesures visant à garantir une approche intersectionnelle du financement municipal et une prise de conscience intersectionnelle des institutions et projets financés par la municipalité.
- 7.11. Créer des normes ou des listes de contrôle pour les groupes et les institutions financés par la municipalité afin de garantir l'ouverture et le respect mutuels, par exemple des organisations religieuses ou de migrantes envers les personnes LGBTIQ ou des organisations LGBTIQ envers les personnes d'origines ethniques, culturelles ou spirituelles diverses.
- 7.12. Fournir des structures de sécurité, telles que des services de conseil, des logements sûrs, etc. aux citoyen-ne-s LGBTIQ menacés par des thérapies de conversion, des mariages forcés, des crimes d'honneur, des violences ou des expulsions fondées sur des croyances religieuses ou culturelles.
- 7.13. Développer et fournir une infrastructure de sécurité pour les réfugiés LGBTIQ.
- 7.14. Former le personnel municipal travaillant avec les réfugiés aux défis spécifiques auxquels sont confrontés les réfugiés LGBTIQ dans leur pays d'origine et aux aménagements nécessaires pour leur permettre de traiter et de soutenir de manière adéquate les réfugiés LGBTIQ si nécessaire.
- 7.15. Former le personnel des centres d'hébergement et des refuges pour réfugiés, y compris le personnel de sécurité, à traiter et à soutenir de manière adéquate les réfugiés LGBTIQ si nécessaire.
- 7.16. Sensibiliser, informer et former les autres parties prenantes et les personnes travaillant avec les réfugié-e-s, telles que les juges, les interprètes, les travailleur-euse-s sociaux et les professionnel-le-s de la santé.
- 7.17. Mettre en œuvre des mesures visant à prévenir la violence à l'égard des réfugié-e-s LGBTIQ dans les hébergements et les refuges.
- 7.18. Fournir un hébergement sûr aux réfugié-e-s LGBTIQ.
- 7.19. Mettre en place des procédures permettant aux couples LGBTIQ de rester ensemble, même s'ils ne disposent d'aucun document légal attestant de leur partenariat, et aux personnes LGBTIQ de bénéficier d'un hébergement correspondant à leur identité de genre, même si elles ne disposent d'aucun document légal attestant de cette identité de genre.
- 7.20. Fournir des structures de soutien ainsi que des conseils juridiques et pratiques aux réfugié-e-s LGBTIQ.
- 7.21. Fournir un accès à des soins de santé spécifiques tels que l'hormonothérapie substitutive ou la thérapie antirétrovirale aux réfugié-e-s LGBTIQ.
- 7.22. Fournir un soutien psychologique et des conseils aux réfugié-e-s LGBTIQ.
- 7.23. Soutenir et financer les ONG qui travaillent avec et pour les réfugié-e-s LGBTIQ.
- 7.24. Soutenir les groupes et les projets destinés aux réfugié-e-s LGBTIQ, tels que les groupes de soutien par les pairs, les projets d'autonomisation, etc.

Exemples de bonnes pratiques

#RICHTIGHIER – Campagne d’affichage pour améliorer l’acceptation des migrant·e·s LGBTIQ

La ville de Cologne a mis en place une campagne d’affichage publique présentant trois personnes LGBTIQ originaires de Cologne et issues de l’immigration. Chaque panneau comprend leur portrait, leur prénom et un slogan. Ces panneaux abordent quatre aspects : leur identité sexuelle ; leur lieu de naissance en dehors de l’Allemagne (à savoir Beyrouth, Luanda, Lahore) mais aussi leur sentiment d’appartenance à Cologne aujourd’hui ; trois choses qu’ils apprécient et qui sont typiques de leur pays d’origine (par exemple, le houmous, les rythmes punjabi) ; et trois choses typiques de Cologne (par exemple, le carnaval de Cologne, les barbecues au bord du Rhin). Ils comportent également le slogan « Ma ville » en 15 langues différentes et le hashtag #richtighier (« ici même »). L’objectif de cette campagne est d’accroître la visibilité et l’acceptation des migrant·e·s LGBTIQ au sein de la population de Cologne, y compris les autres communautés de migrant·e·s de la ville. La municipalité fournit le financement, assume la responsabilité finale du contenu et organise l’installation des panneaux d’affichage.



Cologne

Mesure corrélative : 7.1

Modèle berlinois de soutien aux réfugiés LGBTIQ

Berlin reconnaît que les réfugié·e·s LGBTIQ appartiennent à un groupe particulièrement vulnérable et ont un besoin particulier de protection. C’est pourquoi Berlin a développé le « Modèle berlinois de soutien aux réfugié·e·s LGBTIQ » afin d’offrir un soutien complet aux réfugié·e·s LGBTIQ. Cette infrastructure de soutien comprend notamment un refuge dédié aux réfugié·e·s LGBTIQ ainsi que des mesures spécifiques mises en œuvre par des partenaires de la société civile de la communauté LGBTIQ et financées par Berlin. Il s’agit notamment de services de conseil, de structures d’autonomisation, de la création de groupes d’entraide et de formations pour les responsables et le personnel des refuges pour réfugiés, ainsi que d’autres actions visant à promouvoir la sécurité et la protection.



Berlin

Mesure corrélative : 7.13

Fournir un logement sûr aux jeunes migrant·e·s LGBTIQ

La ville de Paris a financé un projet de recherche de trois ans mené par l’association BASILIADE afin d’étudier les besoins du groupe vulnérable des jeunes migrants LGBTIQ. BASILIADE a identifié et orienté 43 jeunes vers ce programme. Les participants ont exprimé leur besoin primordial d’un logement sûr pour se remettre sur pied, puis prendre soin de leur santé, trouver un emploi, etc. Sur la base de ces résultats, BASILIADE a proposé un modèle d’appartements partagés, non mixtes, reliés à un réseau de professionnel·le·s socio-sanitaires. La municipalité utilise ses relations avec les bailleurs sociaux pour aider BASILIADE à acquérir ces logements – à ce jour, 50 logements pour jeunes migrant·e·s LGBTIQ existent – et finance BASILIADE pour le soutien de ces jeunes migrant·e·s. Cela permet à la municipalité d’offrir plus d’égalité et de protection aux personnes LGBTIQ. L’objectif est d’augmenter le nombre de logements pour les jeunes migrant·e·s LGBTIQ à 100 places d’ici 2026.



Paris

Mesure corrélative : 7.18



8. Difficultés et désavantages sociales

Chargées du bien-être public de leurs citoyen-ne-s, les municipalités offrent généralement une multitude de services et de structures de soutien aux citoyen-ne-s confronté-e-s à des difficultés ou à des désavantages sociaux, tels que des services sociaux et du travail social. Il s'agit notamment de mesures préventives, d'un soutien financier, de conseils, de refuges et de logements pour les personnes en situation de risque ou confrontées à la pauvreté ou à l'endettement, au chômage, à la toxicomanie, à la violence domestique ou à la violence, au sans-abrisme, etc.

Les personnes LGBTIQ souffrent de manière disproportionnée de ces difficultés sociales. Selon la dernière enquête de l'Agence européenne des droits fondamentaux, une personne LGBTIQ sur trois – et même une personne sur deux parmi les répondant-e-s transgenres et intersexué-e-s – dans l'UE a des difficultés à joindre les deux bouts.¹ Les facteurs qui contribuent à cette situation sont multiples et les défis auxquels elles sont confrontées lorsqu'elles tentent d'accéder aux services sociaux sont importants. Les travailleur-euse-s sociaux-ales ne sont souvent accord inclusif avec le public visé.préparé-e-s à traiter avec des client-e-s LGBTIQ et connaissent peu leur réalité de vie ou les déterminants spécifiques aux LGBTIQ qui contribuent aux difficultés sociales. Les services et les structures d'aide sociale généraux ne peuvent souvent pas répondre aux besoins des personnes LGBTIQ, tandis que ceux qui s'adressent spécifiquement aux groupes à risque et aux situations LGBTIQ n'existent tout simplement pas.

Les municipalités qui s'efforcent d'améliorer la vie de tous leurs citoyen-ne-s en mettant en œuvre des mesures préventives pour les groupes à risque et en apportant un soutien à celles et ceux qui en ont besoin doivent tenir compte des causes spécifiques qui font des personnes LGBTIQ un groupe plus vulnérable, identifier les lacunes affectant les personnes LGBTIQ dans leurs services sociaux et permettre à leurs structures et à leur personnel d'aider les citoyen-ne-s LGBTIQ.

Les questions que les municipalités doivent traiter dans ce domaine politique recourent largement d'autres domaines politiques tels que la santé et l'emploi, en raison de leur interaction réciproque possible, ainsi que la jeunesse et les personnes âgées, car ces groupes sont respectivement plus exposés au risque de sans-abrisme chez les jeunes et de pauvreté chez les personnes âgées.

Problèmes à traiter et mesures à mettre en œuvre

- 8.1. Former le personnel municipal et les travailleur-euse-s sociaux, ainsi que le personnel et les travailleur-euse-s sociaux des institutions sous contrat avec la municipalité, sur les personnes LGBTIQ, les risques accrus qu'elles rencontrer des difficultés sociales et les défis qu'elles affrontent lorsqu'elles tentent d'accéder aux structures d'aide.
- 8.2. Sensibiliser, informer et former d'autres organisations et institutions pertinentes qui soutiennent les personnes en difficulté sociale.
- 8.3. Sensibiliser, informer et former le personnel des services d'assistance téléphonique locaux.
- 8.4. Fournir ou financer des services d'assistance téléphonique spécifiques pour les personnes LGBTIQ.
- 8.5. Soutenir et financer des ONG travaillant pour les personnes LGBTIQ confrontées à des difficultés sociales et à des situations de précarité.

¹ Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (2020) *Un long chemin à parcourir pour l'égalité des LGBTI. EU-LGBTI II.*

https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2020-lgbti-equality-1_en.pdf

- 8.6. Former le personnel de services ou de centres de conseil spécifiques, par exemple ceux destinés aux les travailleur-euse-s du sexe, les personnes victimes de violences domestiques ou aux personnes confrontées à la toxicomanie, à l'intégration des LGBTIQ.
- 8.7. Fournir ou soutenir des organisations proposant des programmes et des formations dans le cadre de la formation initiale et continue des travailleur-euse-s sociaux, des psychologues, etc.
- 8.8. Développer et fournir des structures de soutien pour les personnes LGBTIQ dans des situations d'urgence critique.
- 8.9. Sensibiliser, informer et former la direction et le personnel des refuges pour femmes à l'ouverture de leurs services aux femmes transgenres, aux personnes non binaires ou à d'autres personnes LGBTIQ dont l'expression de genre peut être perçue comme non conforme aux normes de genre.
- 8.10. Fournir un hébergement sûr aux personnes LGBTIQ dans les situations d'urgence aiguë où les structures établies ne peuvent les accueillir, par exemple les personnes non binaires qui ne peuvent accéder aux refuges pour femmes, ou lorsqu'il n'existe aucune structure, par exemple les jeunes hommes qui ne peuvent accéder ni aux refuges pour jeunes, ni aux refuges pour femmes.
- 8.11. Fournir un hébergement sûr et des refuges d'urgence aux personnes LGBTIQ sans domicile fixe.
- 8.12. Fournir des structures de soutien et des conseils aux personnes LGBTIQ en situation de sans-abrisme.
- 8.13. Soutenir et financer des programmes spéciaux ou des centres de soutien pour les personnes LGBTIQ en situation de sans-abrisme.
- 8.14. Fournir des structures de soutien et des conseils aux personnes LGBTIQ confrontées à des difficultés financières, à la pauvreté ou à l'endettement.
- 8.15. Apporter un soutien financier aux personnes LGBTIQ confrontées à des difficultés financières pour accéder aux services d'aide aux LGBTIQ, aux centres de conseil, aux groupes de soutien par les pairs, aux centres LGBTIQ, aux centres pour jeunes LGBTIQ, aux rendez-vous médicaux, aux séances de thérapie, etc., par exemple en couvrant les coûts des transports publics.
- 8.16. Apporter un soutien financier au traitement médical des personnes LGBTIQ confrontées à des difficultés financières, par exemple pour une thérapie hormonale de substitution ou une thérapie antirétrovirale.
- 8.17. Fournir un accès gratuit aux produits d'hygiène personnelle pour tous dans les toilettes publiques ou pour les citoyen-ne-s. onfrontés à des difficultés sociales, quel que soit le sexe ou le genre supposé, c'est-à-dire dans les toilettes publiques pour tous les genres ou sans remettre en question le sexe ou le genre du destinataire.
- 8.18. Fournir un accès gratuit aux moyens de santé sexuelle et de prévention tels que les dispositifs de barrière, la prophylaxie préexposition, etc. pour les personnes LGBTIQ confrontées à des difficultés financières.
- 8.19. Fournir des structures de soutien et des conseils aux personnes LGBTIQ qui luttent contre la dépendance.
- 8.20. Sensibiliser, informer et former les centres d'aide aux toxicomanes, les hôpitaux, etc. au traitement adéquat des personnes LGBTIQ et aux facteurs de risque spécifiques liés aux LGBTIQ pour la toxicomanie.
- 8.21. Soutenir ou appuyer et financer les organisations qui soutiennent les travailleur-euse-s du sexe LGBTIQ qui proposent des services sexuels sous la contrainte.



8.22. S'attaquer aux causes sous-jacentes des difficultés sociales rencontrées par les personnes LGBTIQ - par exemple le chômage, la pauvreté (en particulier la pauvreté des personnes âgées), l'endettement, le sans-abrisme (en particulier le sans-abrisme des jeunes), la toxicomanie, le travail sexuel involontaire, la violence domestique -, la plus grande probabilité qu'elles les rencontrent ainsi que la plus faible probabilité qu'elles recherchent ou reçoivent une aide adéquate.

8.23. Créer des plateformes telles que des réseaux, des tables rondes et des cercles de qualité pour aborder ces questions au niveau local.

8.24. Sensibiliser à ces questions par des campagnes publiques, etc.

Exemple de bonne pratique

Préparer les structures d'aide aux sans-abri pour les personnes ayant une identité sexuelle différente

Plusieurs cas de structures d'aide existantes n'étant pas prêtes à aider les personnes transgenres sans-abri ont alerté la ville de Hanovre sur la nécessité de mettre en place des structures d'inclusion des LGBTIQ. Un groupe de travail a identifié les mesures nécessaires dans les deux domaines de services que sont le travail social et l'hébergement. Les travailleur-euse-s sociaux recevront une formation afin d'être sensibilisés aux défis spécifiques auxquels sont confrontées les personnes LGBTIQ sans domicile et d'acquérir les compétences nécessaires pour mieux les aider. Dans le cadre de sa structure d'aide, la municipalité propose un hébergement pour une durée maximale d'un an. Pour que les personnes trans et non binaires, qui sont souvent victimes de conflits ou de violences dans les hébergements collectifs, puissent en bénéficier, un contingent d'appartements individuels a été alloué à ce groupe spécifique.

Pour garantir la sécurité des personnes trans et non binaires dans les centres d'hébergement d'urgence, disponibles pour la nuit ou le week-end jusqu'à ce que les citoyen-ne-s puissent entrer dans le système de soutien approprié, la ville ajoute une solution modulaire avec salle de bains privative.



Hanovre

Mesure corrélative : 8.1

Mesure corrélative : 8.11





9. Emploi

Les personnes LGBTIQ sont confrontées à des niveaux élevés de discrimination sur le marché de l'emploi et sur le lieu de travail. Les statistiques montrent que la population LGBTIQ connaît un taux de chômage plus élevé que l'ensemble de la population. Une grande partie de la main-d'œuvre LGBTIQ cache encore son identité sur son lieu de travail - et donc des aspects importants de sa vie qui sont généralement partagés dans un cadre professionnel - par crainte de la discrimination ou du rejet.¹

Les personnes transgenres sont particulièrement touchées par cette situation. Le temps qu'elles doivent prendre en dehors du travail pour leur transition crée des lacunes dans leur CV et les désavantage. Les employeurs refusent souvent d'embaucher des personnes qu'ils considèrent comme non conformes au genre ou mettent fin à leurs contrats existants. Lorsqu'ils ne sont pas carrément hostiles, les employeurs sont souvent incapables de gérer correctement le changement de genre ou le genre non binaire de leurs employé-e-s, ce qui les expose à la stigmatisation et à la discrimination de la part de leur supérieur, de leurs collègues ou de leurs clients. En tant qu'employeurs, les administrations locales doivent lutter activement contre la discrimination parmi leurs employé-e-s et instaurer une culture d'entreprise caractérisée par le respect et l'appréciation de la diversité. Elles peuvent influencer positivement les autres employeurs en montrant l'exemple ou en intégrant des normes dans tout contrat qu'elles signent en tant que pouvoir adjudicateur.

Le domaine politique de *l'Emploi* est étroitement lié aux politiques en faveur de la *Jeunesse* ainsi qu'à la création d'un environnement éducatif favorable aux personnes LGBTIQ. En effet, de nombreu-ses jeunes LGBTIQ, confronté-e-s à des discriminations ou à un climat scolaire hostile, rencontrent des difficultés scolaires, voire abandonnent complètement leur parcours éducatif. Cela limite alors leurs possibilités d'accéder aux formations nécessaires pour obtenir un emploi décent. L'emploi et le chômage ont également des répercussions claires sur les domaines de *Difficultés et désavantages sociales*, ainsi que sur la *Santé*, tout en étant eux-mêmes influencés par ces facteurs.

Problèmes à traiter et mesures à mettre en œuvre

- 9.1. S'attaquer au chômage des LGBTIQ et à ses causes sous-jacentes, à la discrimination des LGBTIQ sur le marché du travail et sur le lieu de travail.
- 9.2. Créer des plateformes telles que des réseaux, des tables rondes, des cercles de qualité avec les parties prenantes concernées pour aborder ces questions au niveau local.
- 9.3. Sensibiliser à ces questions par des campagnes publiques, etc.
- 9.4. Sensibiliser, informer et former les agences locales pour l'emploi.
- 9.5. Devenir un employeur ouvert aux LGBTIQ et donner l'exemple aux autres employeurs locaux.
- 9.6. Communiquer les valeurs de l'entreprise et une culture d'entreprise pour l'administration locale qui valorise explicitement la diversité de son personnel, y compris le personnel LGBTIQ.

¹ SCHRAEPEN, Tom. BRUEGEL (2022) *Les personnes LGBTQIA+ sont-elles victimes de discrimination sur le marché du travail de l'UE ?*

<https://www.bruegel.org/blog-post/do-lgbtqia-people-face-eu-labour-market-discrimination>

SEARS, Brad; C. MALLORY; A. R. FLORES and K. J. CONRON. UCLA (2021) *Expériences des personnes LGBT de la discrimination et du harcèlement sur le lieu de travail.*

<https://williamsinstitute.law.ucla.edu/publications/lgbt-workplace-discrimination/>

McKinsey (2020) *LGBTQ+ Voices. Apprendre des expériences vécues.*

<https://www.mckinsey.com/capabilities/people-and-organizational-performance/our-insights/lgbtq-plus-voices-learning-from-lived-experiences#/>

- 9.7. Adhérer à des réseaux professionnel-le-s d'employeurs favorables à l'intégration des LGBTIQ et apprendre des autres employeurs.
- 9.8. Signer des engagements ou des déclarations de mission pour les employeurs favorisant l'intégration des LGBTIQ.
- 9.9. Représenter les valeurs de l'entreprise en matière de diversité et d'intégration des LGBTIQ dans la communication de l'entreprise, c'est-à-dire utiliser un langage incluant tous les genres, les personnes, les relations et les familles LGBTIQ, à l'oral, à l'écrit et par le biais d'images.
- 9.10. Adopter une culture de tolérance zéro à l'égard de la discrimination des membres du personnel fondée sur leur identité ou leur expression sexuelle ou de genre.
- 9.11. Inclure la discrimination à l'encontre du personnel LGBTIQ dans les règlements de l'administration en matière de lutte contre la discrimination et de respect des règles.
- 9.12. Mettre en place des structures permettant de signaler facilement et anonymement les cas de discrimination à l'encontre du personnel LGBTIQ.
- 9.13. Mettre en place des procédures pour enquêter sur les cas signalés et mettre en œuvre les sanctions ou actions appropriées.
- 9.14. Fournir des conseils, un accompagnement ou une médiation aux employé-e-s LGBTIQ victimes de discrimination.
- 9.15. Fournir une assistance juridique complète aux employé-e-s LGBTIQ victimes de discrimination.
- 9.16. Sensibiliser et former les cadres municipaux, le personnel et les stagiaires aux valeurs de l'entreprise, aux défis rencontrés par les employé-e-s LGBTIQ, aux formes possibles de discrimination sur le lieu de travail et à la manière de traiter les employé-e-s LGBTIQ de manière adéquate et respectueuse.
- 9.17. Fournir des lignes directrices et une personne de contact au sein de l'administration pour aider les cadres et les employé-e-s à gérer les besoins spécifiques ou les conflits éventuels liés à l'identité ou à l'expression sexuelle ou de genre des employé-e-s.
- 9.18. Établir des réglementations et fournir des lignes directrices pour les situations spécifiques rencontrées par les LGBTIQ sur le lieu de travail, lorsque la loi ne prévoit pas encore de réglementation, telles que : le congé parental pour les parents LGBTIQ ; le congé pour les opérations chirurgicales d'affirmation du genre pour les employé-e-s trans ; le libre choix de vêtements de travail genrés ; le changement de nom, d'adresse, d'adresse électronique, etc. pour les employé-e-s signalant un changement de leur identité de genre (lignes directrices sur la transition).
- 9.19. Instaurer une culture d'entreprise favorable à la diversité LGBTIQ, par exemple en créant un réseau d'employé-e-s LGBTIQ ou en participant à la parade de la fierté locale en tant qu'entreprise et en invitant tous les employé-e-s à s'y joindre.
- 9.20. Former le service des ressources humaines à la discrimination LGBTIQ dans les processus de recrutement.
- 9.21. Publier des offres d'emploi sur des plateformes et participer à des salons de l'emploi destinés aux personnes LGBTIQ.
- 9.22. Créer des programmes spéciaux de recrutement ou de formation pour les groupes particulièrement touchés par le chômage, tels que les personnes transgenres et non binaires.
- 9.23. Participer à des audits pour les employeurs favorables à l'intégration des LGBTIQ.
- 9.24. Demander des récompenses pour les employeurs favorisant l'intégration des LGBTIQ.
- 9.25. Établir des normes ou des clauses antidiscriminatoires pour les employeurs favorisant l'intégration des personnes LGBTIQ et les inclure dans tous les contrats avec les partenaires et les prestataires de services de la municipalité.

9.26. Sensibiliser, informer et former les employeurs locaux aux difficultés rencontrées par les employé-e-s LGBTIQ, à la discrimination LGBTIQ dans les processus de recrutement et sur le lieu de travail, ainsi qu'aux mesures préventives possibles et à la manière de traiter les employé-e-s LGBTIQ de manière adéquate et respectueuse.

9.27. Encourager les employeurs locaux à devenir des employeurs favorables à l'intégration des LGBTIQ.

9.28. Travailler avec les syndicats pour encourager les employeurs à devenir des employeurs favorisant l'intégration des LGBTIQ.

9.29. Offrir des incitations aux entreprises qui souhaitent devenir des employeurs LGBTIQ et embaucher des personnes LGBTIQ.

9.30. Attribuer des certificats ou des labels aux employeurs favorables à l'intégration des LGBTIQ.

9.31. Créer ou soutenir des réseaux favorisant l'échange et l'éducation pour les employeurs, les agences pour l'emploi et les autres parties prenantes favorables à l'intégration des personnes LGBTIQ.

9.32. Organiser ou soutenir des événements ou des conférences sur les lieux de travail et les politiques de recrutement favorables à l'intégration des LGBTIQ pour les employeurs locaux.

9.33. Sensibiliser aux groupes de personnes LGBTIQ particulièrement touchés par le chômage et la discrimination sur le lieu de travail, tels que les personnes trans et non-binaires, et normaliser les personnes trans et non-binaires sur le lieu de travail, par exemple par des campagnes de sensibilisation du public, des expositions itinérantes, etc.

9.34. Créer des programmes spéciaux de recrutement ou de formation à l'échelle de la ville pour les groupes particulièrement touchés par le chômage, tels que les personnes trans et non binaires, et soutenir les entreprises qui embauchent des personnes trans ou non binaires, par exemple en finançant une année de salaire.

9.35. Réaliser et publier des études de suivi périodiques sur l'intégration des personnes LGBTIQ par les employeurs locaux.

Exemples de bonnes pratiques

Mesures de soutien aux employé-e-s trans

Parmi les mesures de son plan d'action LGBTIQ, la Ville de Paris vise à faciliter les conditions de vie des personnes trans. Sur la base d'une enquête menée par l'ONG Acceptess-T sur « l'accueil des personnes trans dans les services publics à Paris » et d'une formation interne, la ville a élaboré plusieurs mesures pour traiter de manière adéquate les personnes trans en tant qu'employeur. Depuis 2022, le service des ressources humaines reconnaît le nom et l'adresse corrects d'un employé transgenre dès qu'il en fait la demande, sans avoir à attendre le nouveau certificat d'état civil. Un dépliant spécialisé aide les responsables administratifs à soutenir leurs employé-e-s pendant leur transition. Des ateliers de sensibilisation pour les équipes ayant un collègue transgenre sont également proposés. La municipalité a également financé l'élaboration d'un séminaire d'apprentissage en ligne destiné à sensibiliser les personnes transgenres. Lancée à l'occasion de la Journée de la visibilité des personnes transgenres 2023, cette formation est accessible à tous gratuitement.



Paris

Mesure corrélative : 9.18



Ajout d'une clause de non-discrimination dans les contrats de coopération

La ville de Bruges considère les différences entre les personnes comme une force et un enrichissement de la société. Bien que la discrimination, le harcèlement, les messages de haine et les crimes de haine soient punissables par la loi, la municipalité reconnaît que ces actes se produisent malheureusement encore, même à Bruges. La municipalité souhaite user de son influence pour s'attaquer à ces problèmes dans la société au sens large et contribuer à créer des lieux de travail exempts de discrimination sur le site dans l'ensemble de la ville. C'est pourquoi elle a ajouté une clause de non-discrimination à tous les contrats, règlements et accords que le gouvernement municipal signe avec des associations, des organisations, des projets, etc. Il s'agit d'un ajout obligatoire approuvé par le conseil municipal.

Toutes les organisations, associations et prestataires de services subventionnés par la municipalité sont invités à faire connaître la clause de non-discrimination au sein de leur propre organisation et à s'y conformer. Le non-respect de cette clause entraîne la fin de la coopération. La mesure s'accompagne d'une campagne sur le sujet, comprenant des affiches et du matériel pour les médias sociaux.



Bruges

Mesure corrélative : 9.25

CERTIFICAT LGBT-FRIENDLY - Formation et certification pour Employeurs et entreprises

Afin de sensibiliser le public aux droits des personnes LGBTIQ, la ville de Ljubljana a créé le certificat LGBT-friendly (Certifikat LGBT prijazno). L'objectif est de créer un climat favorable à tous au sein d'un environnement de travail, y compris les clients. Un module de formation destiné aux organisations et aux entreprises a été élaboré sur la base des recherches menées par une ONG locale sur les besoins des employé-e-s et des clients LGBTIQ. Le personnel d'encadrement des organisations et des entreprises assiste au séminaire de 4 heures, organisé par différentes ONG, et s'engage à partager ces connaissances avec ses collègues. Lors de la réception annuelle, le maire de la ville de Ljubljana décerne aux organisations qui ont suivi avec succès le module de formation le certificat LGBT-friendly sous la forme d'une charte. Les nouveaux détenteurs du certificat reçoivent également des autocollants et des affiches LGBT-friendly à afficher.



Ljubljana

Mesure corrélative : 9.30



10. Sécurité

Les citoyen-ne-s LGBTIQ courent un risque élevé de harcèlement et de violence en raison de leur identité ou de leur expression sexuelle et de genre. Dans sa dernière enquête sur les LGBTIQ, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne a constaté que la majorité des personnes interrogées (58 %) disent avoir été victimes de harcèlement, de situations offensantes ou menaçantes - y compris d'incidents de nature sexuelle - au travail, dans la rue, dans les transports publics, dans les magasins, sur l'internet, etc. Si de nombreuses personnes LGBTIQ sont encore victimes de crimes haineux, peu d'entre elles signalent ces cas à la police : 10 % seulement ont signalé des cas de harcèlement et 14 % seulement des cas d'agressions physiques ou sexuelles.¹ De nombreuses personnes LGBTIQ - en particulier celles qui appartiennent à des groupes plus vulnérables au sein de la communauté LGBTIQ, comme les personnes LGBTIQ issues de minorités ethniques, dont le statut de résidence n'est pas déterminé, les travailleur-euse-s du sexe, etc. - craignent que leur cas ne soit pas pris au sérieux ou qu'elles fassent l'objet d'une discrimination accrue, voire d'un harcèlement de la part de la police.

Les personnes LGBTIQ sont également confrontées à d'autres situations dangereuses et à des actes de violence tels que la violence domestique, mais de nombreuses structures de soutien et services de conseil ne reconnaissent pas leurs expériences. La Commission européenne a identifié ce domaine politique comme l'un des principaux domaines sur lesquels l'Union européenne et ses États membres doivent se pencher pour faire progresser l'égalité des LGBTIQ.² Mais de nombreuses mesures peuvent également être prises au niveau local. Les autorités locales et la police doivent instaurer une culture de tolérance zéro à l'égard des crimes de haine, quels qu'ils soient. Ils doivent reconnaître les crimes de haine fondés sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles (SOGIESC), former la police à traiter de manière adéquate les citoyen-ne-s LGBTIQ, mettre en place des structures de signalement des crimes de haine auxquelles les victimes LGBTIQ peuvent accéder sans crainte et assurer la collecte et le traitement des données. Les municipalités devraient également proposer des structures de soutien et de conseil adaptées aux victimes LGBTIQ de crimes haineux ou de violences domestiques.

Problèmes à traiter et mesures à mettre en œuvre

- 10.1. Créer des plateformes telles que des réseaux, des tables rondes, des groupes de discussion ou des groupes de travail avec la police et d'autres acteurs locaux concernés pour aborder les questions de violence et de crimes de haine à l'encontre des personnes LGBTIQ.
- 10.2. Reconnaître et enregistrer officiellement les crimes de haine fondés sur l'identité ou l'expression sexuelle ou de genre comme des crimes de haine.
- 10.3. Mettre en place des structures permettant de signaler facilement les cas de crimes de haine à l'encontre des personnes LGBTIQ.
- 10.4. Poursuivre les cas signalés de crimes de haine contre les personnes LGBTIQ.
- 10.5. Documenter et suivre les cas de crimes de haine à l'encontre des personnes LGBTIQ.
- 10.6. Publier des rapports de suivi périodiques sur la violence et les crimes de haine à l'encontre des personnes LGBTIQ.

¹ Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (2020) *Un long chemin à parcourir pour l'égalité des LGBTI. EU-LGBTI II*. https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2020-lgbti-equality-1_en.pdf

² Commission européenne (2020) *Union de l'égalité : Stratégie pour l'égalité LGBTIQI 2020-2025*.

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0698>

Commission européenne (2017) *Liste d'actions pour faire progresser l'égalité LGBTI*.

https://commission.europa.eu/system/files/2017-06/lgbti-actionlist-dg-just_en.pdf

- 10.7. Inclure des questions et des chiffres sur la violence et les crimes de haine à l'encontre des personnes LGBTIQ dans les enquêtes de sécurité périodiques de la municipalité.
- 10.8. Mener ou soutenir et financer des recherches sur les expériences locales de violence à l'encontre des personnes LGBTIQ.
- 10.9. Analyser les données collectées pour identifier les lieux, situations, groupes, etc. à haut risque et élaborer des mesures ciblées.
- 10.10. Nommer un agent de liaison de la police pour les LGBTIQ ou une personne de contact au sein de la police pour les citoyen-ne-s LGBTIQ.
- 10.11. Sensibiliser, informer et former le personnel de la police sur les personnes LGBTIQ et les crimes de haine à leur rencontre afin de permettre à la police de traiter les personnes LGBTIQ avec respect, de reconnaître les crimes de haine et de les soutenir.
- 10.12. Intégrer la sensibilisation et la formation aux personnes LGBTIQ et aux crimes de haine à leur rencontre dans les programmes des écoles de police.
- 10.13. Créer ou soutenir des alliances ou des réseaux de sécurité au sein des forces de police pour lutter contre les crimes de haine à l'encontre des personnes LGBTIQ.
- 10.14. Créer et soutenir des réseaux pour le personnel de police LGBTIQ.
- 10.15. Nommer une personne de contact LGBTIQ au sein du ministère public.
- 10.16. Développer et mettre en œuvre des mesures de confiance pour que les personnes LGBTIQ, et en particulier les personnes LGBTIQ particulièrement vulnérables comme les travailleur-euse-s du sexe, les personnes LGBTIQ de couleur, les personnes LGBTIQ sans documents légaux, aient confiance dans la police pour demander de l'aide ou signaler des faits.
- 10.17. Sensibiliser le grand public aux crimes de haine contre les personnes LGBTIQ, par exemple par le biais de campagnes publiques.
- 10.18. Encourager l'intervention des témoins et les former à cette intervention.
- 10.19. Développer ou soutenir et financer des projets de lutte contre la violence.
- 10.20. Créer ou soutenir des projets réunissant les parties prenantes concernées, telles que la police, les agences de sécurité privées, les transports publics, les bars, les clubs, etc. afin d'élaborer des mesures pour une vie nocturne sûre.
- 10.21. Mettre en place des îlots de sécurité dans les espaces publics, où les citoyen-ne-s LGBTIQ peuvent se rendre, rester un moment ou demander de l'aide s'ils ne se sentent pas en sécurité.
- 10.22. Collaborer avec la police pour garantir la sécurité des événements LGBTIQ, tels que les parades ou les festivals de la fierté locale.
- 10.23. Créer ou soutenir des campagnes et fournir des informations aux personnes LGBTIQ sur les crimes de haine, leurs droits, les endroits où elles peuvent signaler les incidents ou obtenir de l'aide, par exemple par le biais d'affiches, d'annonces dans les transports publics, de dépliants, de brochures.
- 10.24. Mettre en place une ligne téléphonique d'urgence pour les personnes LGBTIQ qui ont subi ou veulent signaler des cas de violence, d'abus ou de crimes de haine.
- 10.25. Fournir ou soutenir et financer des organisations offrant une structure de soutien et des conseils aux personnes LGBTIQ ayant subi des violences ou des crimes de haine.
- 10.26. Soutenir les groupes de soutien par les pairs ou les ONG offrant un soutien par les pairs.
- 10.27. Proposer des cours d'autonomisation et d'autodéfense aux personnes LGBTIQ.

10.28. Prendre explicitement position contre l'extrême droite et les autres groupes ou mouvements radicaux anti-LGBTIQ.

10.29. Observer et soutenir les organisations qui surveillent les activités des groupes ou mouvements d'extrême droite ou d'autres groupes ou mouvements radicaux anti-LGBTIQ.

Exemples de bonnes pratiques

NATUURLIJK SAMEN - Rotterdam Safety Alliance for LGBTIQ People

La ville de Rotterdam est un partenaire actif de la Rotterdam Safety Alliance « Natuurlijk Samen ». L'Alliance s'engage à assurer la sécurité des personnes LGBTIQ et à leur garantir un cadre de vie sûr, qu'il s'agisse de sortir en public, de sortir la nuit ou d'utiliser les transports publics. L'Alliance pour la sécurité est un partenariat entre la police, son réseau de police « Pink in Blue », le bureau local de lutte contre la discrimination RADAR, les organisations LGBTIQ et d'autres ONG. Elle se concentre sur trois domaines principaux : accroître le sentiment de sécurité des personnes LGBTIQ et encourager le signalement des incidents de discrimination ; partager les connaissances et créer une vision de la situation en matière de sécurité et mettre en évidence les situations dangereuses ; conseiller et mettre des solutions à l'ordre du jour. Les partenaires se réunissent plusieurs fois par an pour discuter des événements, des tendances et des développements actuels. Ensemble, ils décident des priorités sur lesquelles travailler au sein de leurs réseaux respectifs ou forment des coopérations pour atteindre les objectifs fixés.



Rotterdam

Mesure corrélative : 10.1

Fournir une infrastructure pour soutenir les victimes d'homophobie et de transphobie

Pour aider et soutenir les personnes LGBTIQ confrontées à la violence et à la discrimination homophobes et transphobes, Berlin a mis en place différentes actions qui s'articulent les unes avec les autres. Un exemple en est la mise en place d'une infrastructure de conseil spécialisée dans la société civile où un crime ou des actes discriminatoires motivés par l'homophobie ou la transphobie peuvent être signalés et où les victimes se voient offrir des conseils, un accompagnement et un soutien. En outre, des personnes de contact spéciales pour les LGBTIQ au sein du département de la police de Berlin et du bureau du procureur de l'État offrent un soutien et une assistance lorsqu'il s'agit de faire une déclaration officielle. Une attention particulière est accordée aux mesures de confiance mises en œuvre par le département de la police et le bureau du procureur de l'État, telles que la participation à des événements communautaires et la visite de centres de conseil, ainsi qu'à l'augmentation de la volonté des victimes et des témoins de signaler les incidents homophobes et transphobes, réduisant ainsi le nombre élevé de cas non signalés.



Berlin

Mesure corrélative : 10.3

Mesure corrélative : 10.10

Mesure corrélative : 10.15

Mesure corrélative : 10.25

Lutter contre la sous-déclaration des crimes de haine envers les LGBTIQ grâce à un système alternatif de signalement communautaire

Suite à plusieurs plaintes de victimes de crimes de haine envers les LGBTIQ concernant leurs mauvaises expériences avec la police, la Région de Bruxelles-Capitale a lancé une enquête visant à comprendre les raisons de la sous-déclaration des crimes de haine. Il est apparu clairement qu'en dehors des mesures à prendre avec la police pour abaisser le seuil de signalement, comme des réunions régulières et des formations de sensibilisation pour la police, les personnes LGBTIQ les plus vulnérables, comme les travailleur-euse-s du sexe et les sans-papiers, ne se rendraient probablement jamais à la police. Bruxelles a donc mis en œuvre un projet de signalement communautaire alternatif en collaboration avec l'ONG RainbowHouse. Les victimes de crimes haineux à l'encontre des LGBTIQ peuvent se rendre à RainbowHouse pour raconter leur histoire dans un cadre sûr à une personne de leur propre communauté et obtenir une aide supplémentaire, comme une assistance pour aller à la police et des services d'aide. La Région de Bruxelles-Capitale assure l'analyse des cas signalés et finance l'ensemble du projet.



Bruxelles

Mesure corrélative : 10.3

Publication de données et d'analyses sur les crimes de haine envers les LGBTIQ

La Région de Bruxelles-Capitale publie des rapports, destinés aux autorités administratives et au grand public, dans lesquels les données sur les crimes de haine envers les LGBTIQ collectées par le projet de signalement de la communauté bruxelloise sont mises en perspective avec d'autres sources de données, telles que les enquêtes, les statistiques policières, les organismes de promotion de l'égalité, etc. et la littérature scientifique. Les recommandations contenues dans ces publications visent à réduire la sous-déclaration des crimes de haine, à améliorer la collecte des données et, en fin de compte, à assurer une prise en charge adéquate des victimes. Une première analyse a été publiée en 2022.



Bruxelles

Mesure corrélative : 10.6

LGBTIQ Police Liaisons - Support Officers within the Police

Hambourg a nommé de manière permanente deux LGBTIQ Police Liaisons, qui servent de support aux questions LGBTIQ au sein de la police. Entre autres, ils dispensent régulièrement des formations sur le genre et la diversité sexuelle dans les commissariats de police et les services spécialisés. Ainsi, ces sujets font désormais partie intégrante de la formation et de la formation continue de la police de Hambourg. Les agents de liaison de la police LGBTIQ conseillent également les institutions LGBTIQ, aident les personnes touchées par des crimes de haine et, si nécessaire, assurent le suivi des poursuites pénales.



Hambourg

Mesure corrélative : 10.10



11. Infrastructures et espaces publics

Fournir les infrastructures nécessaires, l'ensemble des équipements et des systèmes qui desservent la ville et permettent aux sociétés urbaines de fonctionner, est l'une des principales missions d'une collectivité locale. Il s'agit non seulement des infrastructures matérielles de transport, de communication, d'énergie, d'eau et de gestion des déchets, mais aussi de la fourniture d'équipements pour les infrastructures immatérielles, telles que les espaces publics et les bâtiments, qui permettent, soutiennent ou améliorent les conditions de vie de la société. Cela implique la construction et l'entretien des installations qui soutiennent l'infrastructure sociale, comme les écoles, les parcs et les terrains de jeux, les aires de sport, les hôpitaux et les structures de sécurité publique.

De nombreuses personnes LGBTIQ n'ont pas l'impression de pouvoir accéder à l'infrastructure publique aussi librement et en toute sécurité que les autres. Plus d'une personne LGBTIQ interrogée sur trois dans l'Union européenne déclare se sentir discriminée sur le site lorsqu'elle sort en public pour des activités de loisirs.¹ Étant donné que les collectivités locales ont pour mission de fournir des infrastructures sociales de base à tous leurs citoyen-ne-s, les municipalités doivent veiller à ce que chaque aspect de ces infrastructures soit accessible de manière égale et sûre aux personnes LGBTIQ parmi elles.

Étant donné que ce domaine politique décrit la fourniture par les municipalités de l'infrastructure de base pour tous leurs autres services, ce domaine politique chevauche naturellement tous les autres domaines politiques, notamment les sports et les loisirs, la culture et l'histoire et la sécurité.

Problèmes à traiter et mesures à mettre en œuvre

- 11.1. Rendre les bâtiments publics et les infrastructures fournies par la municipalité, tels que l'hôtel de ville, les bibliothèques, les musées, les installations sportives, les parcs et les terrains de jeux, etc. accessibles et accueillants pour les citoyen-ne-s LGBTIQ, par exemple en affichant publiquement des déclarations, des autocollants ou des symboles de diversité et de non-discrimination.
- 11.2. Fournir des toilettes publiques, des vestiaires et des salles de douche pour tous les sexes.
- 11.3. Veiller à ce que les transports publics soient accessibles en toute sécurité aux citoyen-ne-s LGBTIQ.
- 11.4. Mettre en place des moyens de transport alternatifs abordables pour garantir des transports publics sûrs aux citoyen-ne-s LGBTIQ quand et où les transports publics sûrs n'existent pas, par exemple la nuit ou dans des zones plus éloignées ou dangereuses de la ville, comme des taxis de nuit et des laissez-passer spécifiques pour les LGBTIQ.
- 11.5. Sensibiliser ou former le personnel municipal ou sous contrat avec la municipalité travaillant dans les infrastructures publiques telles que les transports publics, les bâtiments publics, le personnel de sécurité, etc. à interagir de manière adéquate avec les citoyen-ne-s LGBTIQ et à les soutenir si nécessaire.
- 11.6. Sensibilisation et formation aux LGBTIQ et aux diverses identités et expressions de genre pour aider les fournisseurs d'infrastructures privées, tels que les chauffeurs de taxi, à interagir de manière adéquate avec les citoyen-ne-s LGBTIQ et à les soutenir si nécessaire.

¹ Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (2020) *Un long chemin à parcourir pour l'égalité LGBTI. UE-LGBTI II.*
https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2020-lgbti-equality-1_en.pdf

- 11.7. Former la direction et le personnel des prisons, des institutions pour jeunes délinquants, etc. à gérer de manière adéquate les diverses identités sexuelles et de genre des détenus et des visiteurs et à être en mesure de gérer les éventuelles situations de conflit.
- 11.8. Fournir ou soutenir les communautés LGBTIQ dans la recherche de logements appropriés pour les centres LGBTIQ, les centres de jeunes LGBTIQ, les centres de conseil LGBTIQ, etc.
- 11.9. Mettre en place un outil permettant de signaler à la municipalité les infrastructures qui n'intègrent pas les LGBTIQ.
- 11.10. Soutenir les événements, manifestations ou commémorations publiques LGBTIQ, tels que la parade locale de la Fierté, en mettant à disposition des espaces publics, en fermant temporairement des routes, en redirigeant la circulation, en informant le public, en mettant en place les mesures de sécurité nécessaires, etc.
- 11.11. Créer une visibilité pour les citoyen-ne-s LGBTIQ et certaines parties de la communauté LGBTIQ lors d'occasions spéciales telles que la parade locale de la fierté, le mois de la fierté, la journée internationale contre l'homophobie, la biphobie, l'interphobie et la transphobie, la journée internationale du coming out, la journée de la visibilité lesbienne, la journée de la visibilité transgenre, la semaine de sensibilisation au transgenre, la journée de sensibilisation à l'intersexualité, etc., par exemple en hissant des drapeaux devant l'hôtel de ville ou d'autres bâtiments publics ou en illuminant des bâtiments ou des sites publics aux couleurs de l'arc-en-ciel, etc.
- 11.12. Commémorer les journées de commémoration LGBTIQ telles que la Journée internationale de commémoration des transsexuels, la Journée de commémoration des intersexués dans les espaces publics et en hissant les drapeaux respectifs avec des couleurs de deuil ou en les mettant en berne.
- 11.13. Créer une visibilité permanente pour les citoyen-ne-s LGBTIQ dans l'espace public, par exemple au moyen de passages arc-en-ciel, de bancs arc-en-ciel, de feux de signalisation pour piétons gays ou lesbiens, de peintures murales, d'installations d'art public LGBTIQ.
- 11.14. Rendre l'histoire locale des LGBTIQ visible dans les lieux publics, par exemple par le biais de mémoriaux ou de plaques d'information.
- 11.15. Reconnaître les figures historiques LGBTIQ de la municipalité en les incluant dans la dénomination des rues, des places, des écoles, etc.
- 11.16. Diversifier l'urbanisme en tenant compte des différentes identités, situations de vie, modèles de travail, comportements de loisirs, besoins, etc.

Exemples de bonnes pratiques

Fournir des toilettes publiques accessibles à tous les genres

La ville de Heidelberg a développé un concept durable pour la fourniture de toilettes publiques accessibles à tous les genres. Ce concept a été approuvé par le conseil municipal en février 2022 et comprend des lignes directrices sur la manière réaliste de mettre en place des toilettes neutres en tant que municipalité. Avec cette approche, la ville de Heidelberg est l'une des premières villes allemandes à intégrer fermement le sujet dans la planification des nouvelles mesures de construction du site. Désormais, le service de la construction de Heidelberg et le bureau de coordination LGBTIQ+ de la ville décideront ensemble de la nécessité et des possibilités d'installer des toilettes neutres dans les nouveaux bâtiments municipaux et dans les rénovations.



Heidelberg

Mesure corrélative : 11.2

Sensibilisation et visibilité des questions LGBTIQ dans le domaine public

Le conseil municipal de Cork a travaillé avec de nombreuses parties prenantes pour veiller à ce que le paysage urbain comprenne une représentation des communautés LGBTIQ dans le domaine public. La ville de Cork hisse régulièrement des drapeaux de fierté lors d'occasions importantes - par exemple IDAHOBIT, Cork Pride, Journée mondiale du sida. Ces cérémonies sont utilisées pour accroître la visibilité dans les médias locaux et les médias sociaux.

Les levées de drapeaux sont des gestes importants et symboliques de solidarité d'une ville envers ses citoyen-ne-s LGBTIQ. Cependant, les drapeaux sont également abaissés à nouveau dans un court laps de temps. C'est pourquoi la ville a commandé et soutenu des installations permanentes qui indiquent à la communauté LGBTIQ qu'elle est vue et appréciée dans la ville. Sur IDAHOBIT 2022, le conseil municipal de Cork a installé une balustrade en verre arc-en-ciel à l'extérieur de l'entrée principale des bureaux municipaux. Il s'agit d'un signal fort et visible indiquant que la ville est accueillante et ouverte à tous. En outre, deux passages piétons arc-en-ciel ont été installés dans le centre-ville.



Cork

Mesure corrélative : 11.11

Mesure corrélative : 11.13



12. Sports & loisirs

Fournir l'infrastructure, les moyens et l'accès aux installations sportives et aux activités de loisirs est un service dont les collectivités locales sont chargées pour améliorer la qualité de vie de leurs citoyen-ne-s et créer des communautés vivables. Les municipalités offrent généralement divers services à leurs communautés. Ces services vont de l'exploitation de piscines publiques, de gymnases, de terrains de sport, de parcs, de bibliothèques, de centres éducatifs et culturels à la subvention d'installations privées, de fournisseurs ou de clubs sportifs. Elles proposent également des cours et des espaces où pratiquer des activités récréatives. Non seulement ces aides améliorent l'habitabilité des villes, mais elles favorisent également l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie, créent un sentiment d'appartenance à la communauté et ont un effet positif sur le bien-être et la santé des habitants.

Malheureusement, les personnes LGBTIQ sont souvent exclues des activités récréatives. Cela peut être dû au fait qu'elles ne sont pas représentées ou reconnues comme un groupe cible, qu'elles sont confrontées à l'hostilité, à la violence verbale ou physique ou que la discrimination structurelle les empêche de bénéficier des mêmes services.¹ Les municipalités doivent évaluer leurs options en matière de loisirs et prendre des mesures pour s'assurer que tous leurs citoyen-ne-s peuvent accéder aux services fournis et en tirer profit. Ce domaine politique recoupe naturellement les domaines politiques de la culture et de l'histoire ainsi que de l'infrastructure et des espaces publics.

Problèmes à traiter et mesures à mettre en œuvre

- 12.1. Rendre les installations et services sportifs publics existants accessibles aux personnes LGBTIQ en formant le personnel.
- 12.2. Développer les services sportifs publics pour répondre aux besoins spécifiques des LGBTIQ.
- 12.3. Sensibiliser les mécènes et les participants aux personnes LGBTIQ et à la discrimination des personnes LGBTIQ dans le sport.
- 12.4. Former et soutenir les clubs sportifs privés pour qu'ils intègrent les LGBTIQ.
- 12.5. Soutenir les clubs sportifs LGBTIQ.
- 12.6. Sensibiliser le public à la discrimination LGBTIQ dans le sport.
- 12.7. Sensibiliser le public et donner de la visibilité aux réalisations des LGBTIQ dans le domaine du sport par des campagnes sur, la publication d'informations, l'organisation de conférences ou d'événements, etc.
- 12.8. Garantir la représentation des LGBTIQ et l'inclusion d'œuvres LGBTIQ dans les collections des bibliothèques et musées publics
- 12.9. Promouvoir les œuvres, les auteurs, les artistes et les contributions culturelles LGBTIQ par le biais de vitrines et de expositions, de séries de conférences, d'événements culturels, de campagnes, d'événements pour marquer les occasions LGBTIQ, etc.
- 12.10. Inclure des cours sur des sujets spécifiques aux LGBTIQ dans les collèges communautaires et les cours du soir.

¹ Commission européenne (2020) *Union pour l'égalité : Stratégie pour l'égalité LGBTIQI 2020-2025*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0698>

12.11. Inclure l'histoire des LGBTIQ et les points d'intérêt dans les services touristiques généraux tels que les documents d'information, les visites de la ville, les promenades guidées et audio, les panneaux d'information publics, etc.

12.12. Fournir ou promouvoir des services touristiques spécifiquement destinés aux personnes LGBTIQ par le biais de documents d'information ciblés, de la promotion d'événements locaux LGBTIQ, de visites guidées sur l'histoire locale des personnes LGBTIQ, etc.

12.13. Contribuer à un secteur de l'hôtellerie et de la restauration respectueux des LGBTIQ en proposant ou en soutenant des formations pour les propriétaires, les directeurs et le personnel.

12.14. Attribuer des certificats ou des labels aux établissements respectueux des LGBTIQ, etc.

Exemples de bonnes pratiques

ALL BODIES SWIM - Horaires de baignade exclusifs pour les personnes trans, intersexes et non binaires

Lorsqu'elles fréquentent les piscines publiques, les personnes trans, intersexes et non binaires sont souvent contraintes de porter des maillots de bain incongrus par rapport à leur identité de genre ou d'utiliser des vestiaires et des douches tout aussi inappropriés. Elles peuvent faire l'objet de regards, de commentaires, d'agressions verbales ou d'expulsions directes et sont donc souvent exclues des piscines publiques. Pour remédier à cette situation et permettre à tous les citoyen-ne-s d'accéder aux piscines publiques et aux bienfaits de la natation, la ville de Hanovre offre un espace de baignade plus sûr aux personnes trans, intersexuées et non binaires en leur proposant des heures de baignade exclusives. Ces heures de natation ont lieu une fois par mois dans l'une des piscines publiques de la ville. Pendant ces heures, aucun autre usager n'est admis dans la piscine. Les participants sont autorisés à utiliser n'importe quel vestiaire ou cabine de douche et à porter le maillot de bain qui leur convient. Le personnel de la piscine est formé en conséquence.



Hanovre

Mesure corrélative : 12.2

ROTTERDAM SPORTSUPPORT - Sensibilisation, formation et soutien aux clubs sportifs

Tout le monde devrait pouvoir faire du sport dans un environnement sûr et accueillant, quels que soient son âge, son appartenance ethnique, son orientation sexuelle ou son identité de genre. C'est pourquoi, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sportive locale, la ville de Rotterdam collabore avec l'organisation Rotterdam Sportsupport, dont elle finance et promeut les activités. Rotterdam Sportsupport fournit aux clubs de sports de loisirs les outils nécessaires pour encourager la diversité et l'inclusion au sein de leurs organisations. L'un des moyens utilisés par l'organisation est l'organisation de séances de réseautage et de formation pour les membres du conseil d'administration du club, les bénévoles, les entraîneurs et les autres personnes actives dans le domaine du sport amateur. Rotterdam Sportssupport offre également une assistance aux clubs qui ont des questions spécifiques concernant l'inclusion, la diversité, les brimades et la discrimination. Rotterdam Sportssupport suit une approche globale de la diversité afin de créer un environnement sûr et accueillant pour tous les groupes minoritaires, dont la communauté LGBTIQ.



Rotterdam

Mesure corrélative : 12.4

Promouvoir l'histoire et la culture LGBTIQ dans le tourisme

En tant que ville reconnue pour son tourisme et sa culture, la municipalité de Kotor a pour objectif de faire connaître les droits des LGBTIQ dans ces domaines. C'est pourquoi, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, la municipalité a organisé et soutenu la promotion de la collection thématique d'articles intitulée "Discovering the Hidden : Montenegro, Queer and Related Topics", en collaboration avec le centre culturel »Nikola Djurkovic", afin de promouvoir l'histoire et la culture, souvent cachées, des personnes LGBTIQ au Monténégro.



Kotor

Mesure corrélative : 12.11





13. Culture et histoire

Les personnes LGBTIQ apportent une contribution importante au domaine des arts et de la culture. S'inspirant de la capacité artistique à exprimer des expériences personnelles intimes et à aborder des conflits sociaux plus larges, l'art LGBTIQ, avec ses multiples sources d'inspiration, a existé sous de nombreuses formes tout au long de l'histoire et continue d'être un catalyseur du changement. L'art queer est un moyen puissant de partager les expériences LGBTIQ et de célébrer la vie des personnes LGBTIQ. Il a donné naissance à de nombreuses formes d'expression artistique qui ont enrichi et continuent d'enrichir les arts et la culture à l'échelle mondiale.

Dans le même temps, les artistes queer sont souvent sous-représentés et sous-financés. Les programmes municipaux de soutien aux arts et à la culture doivent inclure les personnes LGBTIQ. Les gouvernements locaux devraient s'efforcer de soutenir activement, de mettre en relation et d'autonomiser les artistes LGBTIQ dans la préservation et la promotion de l'héritage artistique queer, enrichissant ainsi le paysage artistique et culturel de leurs communautés.

Historiquement, les personnes LGBTIQ ont joué un rôle important et productif dans les domaines de la science, de la technologie et de la culture, mais leurs contributions sont rarement reconnues comme telles. Il est important que les institutions culturelles et éducatives reconnaissent que les personnes LGBTIQ ont eu et continuent d'avoir un impact sur notre société et notre culture à travers leurs idées, leurs inventions et leurs innovations. En montrant cela au grand public, elles fournissent également des modèles positifs aux citoyen-ne-s LGBTIQ, affirmant qu'être LGBTIQ ne signifie pas nécessairement une vie de discrimination et de souffrance, mais peut aussi signifier une vie de réussite et d'épanouissement.

Il est également vrai que de nombreuses personnes LGBTIQ ont subi des injustices, des persécutions et des violences tout au long de l'histoire. Les sociétés d'aujourd'hui doivent rendre des comptes pour les injustices et les crimes commis en raison de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'expression de genre et des caractéristiques sexuelles, réparer les torts causés aux victimes vivantes ou à leurs familles et tirer les leçons des erreurs du passé.

Problèmes à traiter et mesures à mettre en œuvre

13.1. Soutenir et financer les institutions culturelles LGBTIQ telles que les musées, les galeries, les librairies, les centres artistiques, les théâtres, les salles de concert, etc.

13.2. Soutenir et financer les festivals, semaines ou événements culturels LGBTIQ tels que les festivals d'arts, de théâtre, de cinéma ou de musique queer.

13.3. Soutenir et financer les artistes et projets LGBTIQ locaux.

13.4. Créer des normes ou des listes de contrôle pour garantir que les artistes LGBTIQ soient soutenus et financés dans le cadre des programmes municipaux établis pour soutenir les artistes locaux.

13.5. Créer ou soutenir des projets permettant aux jeunes LGBTIQ ou aux personnes LGBTIQ marginalisées, telles que celles issues de minorités ethniques, les réfugiés LGBTIQ, les personnes LGBTIQ âgées ou handicapées, etc., d'explorer l'expression artistique.

13.6. Créer des comités directeurs locaux pour l'histoire LGBTIQ avec des experts en histoire LGBTIQ ainsi que des acteurs locaux tels que les musées, les archives, les universités.

13.7. Financer la recherche et la documentation sur l'histoire LGBTIQ locale.

13.8. Soutenir et financer les institutions qui étudient et préservent l'histoire LGBTIQ, telles que les archives ou les musées.

13.9. Rendre visible l'histoire LGBTIQ locale, par exemple à travers des plaques et des panneaux d'information placés dans des lieux importants pour l'histoire LGBTIQ locale, dans les anciennes résidences de personnalités LGBTIQ locales importantes ou dans des mémoriaux.

13.10. Organiser des campagnes de sensibilisation sur les contributions historiques des personnes LGBTIQ.

13.11. Honorer les contributions et les réalisations des personnes LGBTIQ locales, décédées ou vivantes, en leur décernant des prix locaux, des médailles, la citoyenneté d'honneur, etc.

13.12. Financer la recherche et la documentation sur les injustices historiques subies par les résidents LGBTIQ locaux.

13.13. Organiser ou soutenir des campagnes sur les injustices commises à l'encontre des personnes LGBTIQ dans le passé.

13.14. Œuvrer à l'effacement des casiers judiciaires des personnes LGBTIQ injustement criminalisées et à l'indemnisation des personnes LGBTIQ qui ont subi des injustices ou de leurs familles survivantes.

13.15. Recueillir et documenter les témoignages historiques des résidents LGBTIQ.

13.16. Organiser des expositions sur l'histoire locale des personnes LGBTIQ.

13.17. Intégrer l'histoire locale des personnes LGBTIQ dans les expositions permanentes des musées locaux.

13.18. Organiser des projets dans le cadre du mois de l'histoire queer, par exemple pour les écoles.

→ Pour les mesures relatives à la dédicace de monuments commémoratifs, aux commémorations des jours de souvenir, à l'art public et à la visibilité dans les espaces publics, voir également les mesures dans le domaine politique *Infrastructures & Espaces Publics*.

Exemples de bonnes pratiques

QUEER FEST – Renforcer la communauté queer et enrichir le paysage culturel

La ville de Louvain souhaite accroître la visibilité de la communauté queer. Pour atteindre cet objectif, un appel a été lancé en 2021 à tous les habitant-e-s de Louvain, leur demandant leur avis et leur aide pour créer une politique arc-en-ciel ambitieuse. La réponse a été impressionnante et, parmi tous les répondant-e-s un collectif informel s'est formé, qui s'est baptisé Queer Leuven. Ce collectif, composé d'environ 5 à 10 citoyen-ne-s engagé-e-s, se réunit régulièrement et aide les décideurs politiques de Louvain à créer une ville accueillante pour les personnes LGBTIQ. Il organise le premier festival artistique queer de Louvain en novembre 2023, avec le soutien de la ville, de Rainbow House UniQue et d'organisations culturelles de Louvain. Le festival se déroulera sur plusieurs jours en novembre et comprendra des expositions et des performances d'artistes queer, mettant en vedette toutes les formes d'art. Ce festival permettra de renforcer la communauté queer à Louvain et de diversifier le paysage culturel de la ville.



Louvain

Mesure corrélative : 13.2

QUEER FESTIVAL HEIDELBERG – Financement de la culture, de la musique, du théâtre, du cinéma et de l'art queer

La ville de Heidelberg s'efforce d'offrir tout au long de l'année une gamme d'événements culturels et éducatifs accessibles à tous sur les thèmes LGBTIQ afin des espaces permettant à la société majoritaire de découvrir la diversité comme un enrichissement social et aux communautés LGBTIQ de se connecter à une image positive de l'identité queer. À cette fin, le Bureau de l'égalité des chances de la ville de Heidelberg organise et parraine diverses activités tout au long de l'année. Le Queer Festival Heidelberg constitue un temps fort particulier. Ce festival est le plus ancien et le plus important du genre en Allemagne. Il est financé par la ville depuis 2021 et propose à Heidelberg des événements musicaux, théâtraux, cinématographiques et artistiques LGBTIQ tout au long du mois de mai.



Heidelberg

Mesure corrélative : 13.2

ARCUS – L'OMBRE D'UN ARC-EN-CIEL – Un monument pour commémorer l'histoire queer

Depuis de nombreuses années, la persécution des homosexuels par le régime nazi est un sujet central pour la ville de Vienne. Dans le cadre d'une étroite collaboration entre l'Unité de lutte contre la discrimination pour les questions LGBTIQ (WAST – Wiener Antidiskriminierungsstelle für LGBTIQ) et le Département de l'art dans l'espace public (KÖR – Kunst im Öffentlichen Raum), une étude a été commandée afin de recenser les noms de toutes les victimes viennoises homosexuelles du nazisme. Quatre monuments ont été créés à titre temporaire et une conférence internationale de deux jours intitulée « Commemoration Rethought: Vienna Commemorates Forgotten Victims » (Repenser la commémoration : Vienne rend hommage aux victimes oubliées) s'est tenue au Parlement autrichien et à l'hôtel de ville.

En outre, un vaste processus de participation a été mené avec des représentants des communautés queer, artistiques et mémorielles. En outre, un vaste processus participatif a été mené avec des représentants des communautés queer, artistique et mémorielle, et un concours artistique ouvert a été annoncé. À l'issue de ce processus, le monument « ARCUS – Shadow of a Rainbow » sera inauguré en 2023 dans le Resselpark, en plein centre-ville.



Vienne

Mesure corrélative : 13.9



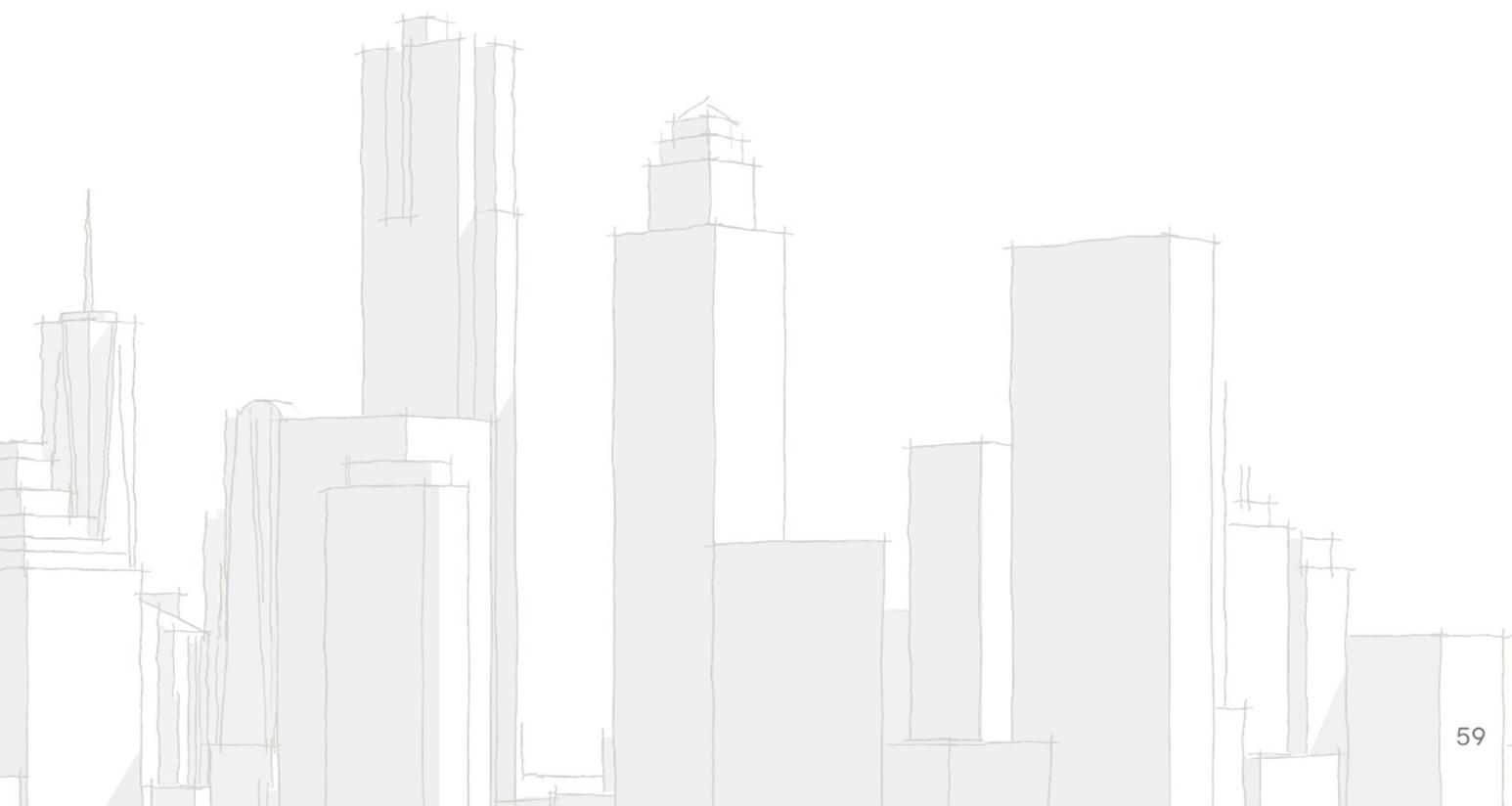
Intégration de l'histoire de la persécution des personnes LGBTIQ dans l'exposition permanente du Musée national

Au cours des deux dernières années, un vaste projet de rénovation et d'agrandissement a été mené au Musée national de la Résistance et des Droits de l'Homme, situé à Esch-sur-Alzette. Jusqu'en 2022, le thème de la persécution des personnes LGBTIQ n'était pas représenté dans le musée. À la demande de la ville d'Esch-sur-Alzette et en collaboration avec le musée, il a été jugé nécessaire d'inclure ce thème dans l'exposition permanente. Cela était d'autant plus pertinent que l'extérieur du musée sert de mémorial national, où se tient chaque année depuis 2015 une cérémonie nationale LGBTIQ en présence de représentants des autorités locales et nationales et du corps diplomatique. Le thème de la persécution des personnes LGBTIQ fait désormais partie intégrante de la nouvelle exposition permanente sur l'occupation nazie du Luxembourg. Ce sujet est développé plus en détail dans le « parcours mémorial » qui traverse la ville et raconte l'histoire d'un habitant de la ville déporté en tant que « triangle rose ».



Esch-sur-Alzette

Mesure corrélative : 13.17



Annexe

Glossaire

Terme	Définition
Allié	Une personne qui n'appartient pas elle-même à une minorité ou à un groupe marginalisé, mais qui soutient activement sa cause et ses besoins (par exemple, une personne hétérosexuelle qui soutient les personnes LGBTIQ).
Aromantique	Personne qui ne ressent que peu ou pas d'attraction romantique pour qui que ce soit.
Asexuel	Personne qui ne ressent que peu ou pas de désir, d'attraction ou d'excitation sexuelle pour qui que ce soit.
BIPOC	Acronyme désignant les personnes noires, autochtones et de couleur.
Bisexuel (Bi)	Traditionnellement, une personne qui est émotionnellement et/ou sexuellement attirée par les hommes et les femmes. Ces dernières années, ce terme désigne également une personne qui est émotionnellement et/ou sexuellement attirée par des personnes de plus d'un genre. [Voir aussi Pansexuel]
Caractéristiques sexuelles	Anatomie, chromosomes, structure hormonale et organes reproducteurs d'une personne.
Chirurgie d'affirmation du genre (GAS)	Chirurgies réalisées dans le cadre des soins de santé liés à la transition. Depuis peu, la communauté transgenre préfère ce terme au terme médical obsolète « chirurgie de réassignation sexuelle » (GRS) en raison de sa connotation positive.
Chirurgie de réassignation sexuelle (GRS)	Terme médical obsolète désignant les interventions chirurgicales réalisées dans le cadre des soins de santé liés à la transition. [Alternative : voir Chirurgie d'affirmation du genre].
Cisgenre (Cis)	Une personne qui s'identifie au genre qui lui a été attribué à la naissance. [Opposé, voir Transgenre]
Crime de haine	Infractions motivées par la haine ou les préjugés à l'égard d'un groupe spécifique de personnes, par exemple en raison de leur genre, de leur identité de genre, de leur orientation sexuelle, de leur origine ethnique, de leur religion, de leur âge ou de leur handicap.
Discrimination	La discrimination désigne l'acte conscient ou inconscient de traiter défavorablement des individus en raison de leur appartenance réelle ou supposée à un groupe marginalisé spécifique.
Discrimination individuelle	Forme de discrimination directement exercée par des individus.
Discrimination institutionnelle	Traitement défavorable et injuste d'un individu ou d'un groupe d'individus par la société et ses institutions, par le biais d'une considération inégale des membres de minorités ou de groupes marginalisés.
Discrimination multiple	Approche qui reconnaît qu'un individu peut être victime de discrimination sur la base de plusieurs caractéristiques perçues (par exemple, une personne victime de discrimination en raison de son origine ethnique peut également être victime de discrimination en raison de son genre et/ou de son orientation sexuelle). Cela se traduit souvent par un désavantage cumulatif.
Discrimination structurelle	Forme de discrimination qui se produit lorsque les structures et les mécanismes mêmes de la société fonctionnent de manière discriminatoire ou contiennent des éléments qui, de manière insaisissable mais évidente, désavantagent certaines personnes ou certains groupes de personnes. [Voir également Discrimination institutionnelle]

Terme	Définition
Diversité	Existence de variations de différentes caractéristiques au sein d'un groupe de personnes. Par exemple, les personnes peuvent différer en termes d'origine ethnique et culturelle, de classe sociale, de genre, d'orientation sexuelle, d'âge ou de religion.
Diversité, équité et inclusion (DEI)	Terme utilisé pour décrire les politiques et les mesures qui favorisent la représentation et la participation de différents groupes de personnes, par exemple des personnes d'ethnies, d'âges, de capacités (ou de handicaps), de genres, d'orientations sexuelles et de religions différents.
Expression de genre	Manifestation par un individu de son identité de genre aux autres, par exemple dans sa façon de parler, de bouger ou de s'habiller. L'expression de genre d'une personne peut différer de son identité ou de ses identités de genre ou du genre qui lui a été attribué à la naissance.
Famille arc-en-ciel (Rainbow Families)	Une famille dans laquelle au moins un des parents est LGBTIQ.
Femme transgenre	Personne qui a été assignée homme à la naissance, mais qui a une identité de genre féminine et vit désormais comme une femme. [Voir MtF] Cette personne peut choisir ou non de subir une transition médicale. [Voir Transition]
FtM	Abréviation de « Female to Male » (de femme à homme) : personne qui a été assignée femme à la naissance, mais qui a une identité de genre masculine et vit désormais comme un homme.
Gay	Personne qui est attirée émotionnellement et/ou sexuellement par des personnes du même genre. Bien que ce terme désigne traditionnellement les hommes, d'autres personnes attirées par le même genre ou par plusieurs genres peuvent également se définir comme gays.
Genderqueer	Personne qui remet en question la binarité traditionnelle des genres, c'est-à-dire qui ne s'identifie pas ou pas exclusivement comme homme ou femme.
Genre	Construction sociale qui impose des attentes culturelles et sociales aux individus en fonction de leur sexe/genre assigné.
Gestion de la diversité	Processus organisationnel visant à promouvoir la diversité et l'inclusion, par exemple sur le lieu de travail.
Hétéronormativité	Perspective et ensemble de pratiques fondées sur la conviction que le genre est une binarité incontestable et immuable, qu'il n'existe que deux genres nécessairement complémentaires, et qui dépeignent et renforcent donc l'hétérosexualité comme la seule façon d'« être normal ».
Hétérosexisme	Discrimination ou préjugé à l'encontre des personnes LGBTIQ fondé sur l'hypothèse que l'hétérosexualité est la seule sexualité « normale » concevable. [Voir aussi Hétéronormativité].
Hétérosexuel	Personne s'identifiant comme une femme et attirée émotionnellement et/ou sexuellement par des personnes s'identifiant comme des hommes, et vice versa.
Homme transgenre	Personne qui a été assignée femme à la naissance, mais qui a une identité de genre masculine et vit désormais comme un homme. [Voir FtM] Cette personne peut choisir ou non de subir une transition médicale. [Voir Transition]
Homophobie	Peur, colère et/ou haine dirigées vers l'homosexualité et les personnes homosexuelles ou perçues comme telles.
Homosexuel	Personne qui est attirée émotionnellement et/ou sexuellement par des personnes du même sexe. [Voir aussi Gay et lesbienne]

Terme	Définition
Hormonothérapie substitutive	Hormonothérapie appliquée dans le cadre des soins de santé intersexués ou des soins médicaux liés à la transition afin de modifier l'apparence physique d'une personne pour qu'elle corresponde à son identité de genre.
Identité de genre	La notion et l'expérience profondément ressenties par chaque personne de son propre genre. L'identité de genre peut correspondre ou différer du genre attribué à la naissance. Elle inclut la perception personnelle de son corps, qui peut conduire à des modifications corporelles par des moyens médicaux, chirurgicaux ou autres afin de correspondre à son identité. L'identité de genre influence fortement l'expression de genre. Certaines personnes ont une identité de genre qui correspond à la binarité homme/femme, tandis que d'autres ont une identité non binaire, c'est-à-dire qui ne correspond pas (uniquement) à l'une de ces catégories.
Identité sexuelle ou orientation sexuelle	Identité d'une personne en ce qui concerne le ou les genres auxquels elle est attirée émotionnellement et/ou sexuellement et avec lesquels elle souhaite avoir des relations, par exemple l'hétérosexualité, l'homosexualité, la pansexualité, etc.
Intégration	Action consistant à faire entrer un groupe, une question ou un concept sous-représenté dans la conscience sociale ou les processus institutionnels dominants.
Intersectionnalité	Approche qui reconnaît l'interconnexion des catégorisations sociales telles que la race, la classe et le genre chez les individus et les groupes, ainsi que le fait que différents systèmes de discrimination se chevauchent et sont interdépendants.
Intersexué	Personne née avec des caractéristiques sexuelles (anatomie sexuelle, organes reproducteurs, niveaux hormonaux et/ou schémas chromosomiques) qui ne peuvent être classées comme masculines ou féminines selon la définition classique. Le terme « intersexué » englobe un large éventail de variations des caractéristiques sexuelles. Comme le sexe physique n'est pas une opposition stricte mais un spectre de caractéristiques sexuelles, il existe naturellement des personnes dont les caractéristiques sexuelles ne sont ni masculines ni féminines.
Lesbienne	Femme qui est émotionnellement et/ou sexuellement attirée par les femmes.
LGBTIQ	Acronyme de lesbienne, gay, bisexuel, transgenre, intersexué et queer. Il est préférable de l'utiliser comme adjectif plutôt que comme nom, car ces termes ne décrivent que certains aspects de l'identité complexe d'une personne plutôt que de définir qui elle est dans son ensemble. Il existe plusieurs variantes de cet acronyme, parfois suivi d'un signe plus ou d'un astérisque pour faire référence à d'autres identités non mentionnées. Cependant, LGBTIQ est l'acronyme le plus largement utilisé actuellement, également utilisé par l'ILGA Europe et l'Union européenne.
Microagression	Faux pas, insultes ou comportements intrusifs subtils et souvent involontaires qui véhiculent des messages désobligeants, préjugés ou négatifs sur l'origine ethnique, la classe sociale, le genre, l'orientation sexuelle, la religion, l'âge ou d'autres caractéristiques d'une personne.
Misogynie	Haine, mépris ou préjugés forts à l'égard des femmes, de la féminité et/ou de tout ce qui est perçu comme féminin.
MtF	Abréviation de « Male to Female » (homme vers femme) : personne qui a été assignée homme à la naissance, mais qui a une identité de genre féminine et vit désormais comme une femme.
Non binaire	Identité de genre qui n'est pas (exclusivement) masculine ou féminine.
Non-conformité de genre	Se dit d'une personne dont le comportement ou l'apparence ne correspond pas aux attentes culturelles et sociales dominantes concernant ce qui est approprié pour son genre.

Terme	Définition
Origine migratoire	L'origine migratoire décrit le parcours d'une personne qui a émigré vers son pays de résidence actuel et/ou qui avait auparavant une nationalité différente de celle de son pays de résidence actuel et/ou dont au moins un des parents est entré auparavant dans son pays de résidence actuel en tant que migrant.
Pansexuel	Une personne qui est émotionnellement et/ou sexuellement attirée par n'importe quel genre.
Queer	Un terme réapproprié par les personnes qui remettent en question les catégories de genre traditionnelles et les normes sociales hétérosexuelles. À l'origine, il était utilisé comme un terme péjoratif pour désigner les personnes LGBTIQ.
Stress des minorités	Niveaux élevés de stress auxquels sont soumis les membres de minorités ou de groupes marginalisés, causés par les préjugés, la discrimination et les (micro)agressions qui en résultent.
Sexe	Une catégorie qui classe une personne en fonction de ses caractéristiques sexuelles biologiques, c'est-à-dire la combinaison de différentes caractéristiques physiques telles que les hormones, les chromosomes, les organes reproducteurs internes et externes et les caractéristiques sexuelles secondaires. [Voir Caractéristiques sexuelles] La croyance selon laquelle il n'existe que deux sexes biologiques – masculin et féminin – a été réfutée par la recherche médicale et biologique ; au contraire, le sexe biologique est un continuum complexe plutôt que deux catégories distinctes.
Sexisme	Discrimination et préjugés fondés sur le genre d'une personne.
SOGI	Acronyme de « Sexual Orientation and Gender Identity » (orientation sexuelle et identité de genre).
SOGIE	Acronyme de « Sexual Orientation, Gender Identity and Gender Expression » (orientation sexuelle, identité de genre et expression de genre).
SOGIESC	Acronyme de « orientation sexuelle, identité de genre, expression de genre et caractéristiques sexuelles ».
Thérapie antirétrovirale (TAR)	Le traitement antirétroviral (TAR) est le traitement des personnes infectées par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) à l'aide de médicaments anti-VIH.
Transgenre (trans)	Personnes dont l'identité de genre diffère du sexe/genre qui leur a été assigné à la naissance. [Opposé : cisgenre] Ces personnes peuvent choisir ou non de subir une transition médicale. [Voir Transition]
Transition	Une série de mesures sociales et/ou médicales que les personnes peuvent prendre pour vivre dans le genre auquel elles s'identifient, par exemple : se présenter comme son genre dans sa tenue vestimentaire, son langage et ses manières ; changer son nom et/ou son genre dans les documents juridiques ; suivre des traitements médicaux tels que l'hormonothérapie et/ou la chirurgie.
Transmisogynie	Haine, mépris ou préjugés forts à l'égard des femmes transgenres.
Transphobie	Opinions, attitudes et comportements négatifs de la société et des individus, enracinés dans les préjugés, le dégoût, la peur et/ou la haine envers les personnes transgenres ou les variations d'identité et d'expression de genre.
Transsexuel	Terme désuet signifiant « transgenre ». Largement reconnu comme pathologisant.
Xénophobie	Peur et/ou haine, préjugés envers les personnes ou les choses perçues comme « étrangères ».

Participants

Municipalités

Partenaires officiels du projet

Aarhus

Aarhus Kommune
Borgmesterens Afdeling

Barcelone

Ajuntament de Barcelona
Departament de Promoció dels Drets de les Dones
i LGTBI | Direcció Feminismes i LGTBI

Berlin

Berlin
Senatsverwaltung für Arbeit, Soziales,
Gleichstellung, Integration, Vielfalt und
Antidiskriminierung

Bruges

Stad Brugge
Diversiteit Brugge

Bruxelles

Brussel / Bruxelles equal.brussels |
Gewestelijke Overheidsdienst
Brussel / Service Public Régional de Bruxelles

Cologne

Stadt Köln
Fachstelle für Lesben, Schwule, Bisexuelle,
Transgender und intergeschlechtliche Menschen

Cork

Comhairle Cathrach Chorcaí / Cork City Council
Cork City LGBTI+ Inter-Agency Steering Group |
Irish Council for Civil Liberties

Esch-sur-Alzette

Ville d'Esch-sur-Alzette
Egalité des Chances: Service Culture

Hambourg

Ville libre et hanséatique de Hambourg
Autorité pour la science, la recherche, l'
égalité et les districts

Hanovre

Capitale du Land de Hanovre
Chargée de mission pour la diversité sexuelle et de
genre

Kotor

Opština Kotor
Sekretarijat za kulturu, sport i društvene djelatnosti

Louvain

Ville de Louvain
Afdeling diversiteit en gelijke kansen directie
samenleving

Ljubljana

Mestna Občina Ljubljana
Oddelek za zdravje in socialno varstvo

Mannheim

Stadt Mannheim
LSBTI-Beauftragung

Nuremberg

Ville de Nuremberg
Bureau des droits de l'homme et
Bureau de l'égalité

Paris

Ville de Paris
Service Égalité, Intégration, Inclusion | Direction de
la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires

Rotterdam

Gemeente Rotterdam
Traitement des dossiers, y compris des demandes
d'indemnisation

Vienne

Ville de Wien
Wiener Antidiskriminierungsstelle für LGBTIQI-
Angelegenheiten (WASt) (en anglais)

Villes contributrices

Bergen

Municipalité de Bergen
Section Inclusion et diversité | Département
municipal de la culture, du bénévolat et de
l'inclusion

Brunswick

Ville de Brunswick
Bureau de coordination LSBTI*

Genève

Ville de Genève Service Agenda 21 – Ville durable

Göttingen

Ville de Göttingen
Coordination Diversité

Heidelberg

Ville de Heidelberg
Bureau de coordination LSBTIQ+ | Office pour
l'égalité des chances de la ville de Heidelberg

Ostende

Ville d'Ostende
Direction Cohésion sociale | Service Éducation et
Société

ONG

**ACATHI - Association catalane pour
l'intégration des homosexuels, bisexuels et
transsexuels immigrés** | Barcelone | Catalogne |
Espagne

AIDS-Hilfe et Dyke March Organization |
Nuremberg | Allemagne

Bisexuellen-Netzwerk e.V. | Hambourg |
Allemagne

Cavaria | Louvain | Belgique

Cologne Pride (KLuST e.V.) | Cologne | Allemagne

**COURAGE - die Partner*innen-, Familien- &
Sexualberatungsstelle** | Vienne | Autriche

**Deutsche Gesellschaft für Transidentität und
Intersexualität e. V. (dgti) - Regionalgruppe
Rhein-Neckar** | Mannheim | Allemagne

Dona Daria | Rotterdam | Pays-Bas

**Društvo kulturno, informacijsko in svetovalno
središče Legebitra** | Ljubljana | Slovénie

Društvo Parada ponosa | Ljubljana | Slovénie

Dyke* March Cologne | Cologne | Allemagne

Federació d'Entitats LGTBI de Catalunya |
Barcelone | Catalogne | Espagne

FLG - Associació de Famílies LGTBI |
Barcelone | Catalogne | Espagne

Gay Project | Cork | Irlande

InterAgency Group | Cork | Irlande

**Lesben- und Schwulenverband Berlin
Brandenburg** | Berlin | Allemagne

Lesbenverein Intervention e.V. | Hambourg |
Allemagne

LesLeFam e.V. | Berlin | Allemagne

LGBT+ Huset | Aarhus | Danemark

**Intergroupe LGBTI du conseil municipal de
Mannheim** | Mannheim | Allemagne

**LINC - Défense des femmes lesbiennes et
bisexuelles** | Cork | Irlande

Magnus-Hirschfeld-Centrum Hamburg e.V. |
Hambourg | Allemagne

Migrationsrat Berlin e.V. | Berlin | Allemagne

Queeres Netzwerk Niedersachsen | Hanovre |
Allemagne

Queeres Netzwerk Nordrhein-Westfalen |
Cologne | Allemagne

RainbowHouse Brussels | Bruxelles | Belgique

**RuT - Rad und Tat Offene Initiative Lesbischer
Frauen e.V.** | Berlin | Allemagne

Schwulenberatung Berlin gGmbH | Berlin |
Allemagne

TransInterQueer e.V. | Berlin | Allemagne
Unicorn Refugees | Mannheim | Allemagne

UniQue Vlaams-Brabants Regenbooghui |
Louvain | Belgique

Wel Jong Niet Hetero | Gand | Belgique
Zavod TransAkcija | Ljubljana | Slovénie

Zavod TransAkcija | Ljubljana | Slovénie

Mentions légales

Éditeur :

Rainbow Cities Network
c/o Queeres Zentrum Mannheim
G7 14, 68159 Mannheim
Allemagne
www.rainbowcities.com

Auteur :

Grace Proch

Concept :

Grace Proch, Manuel Rosas Vazquez

Coordination :

Manuel Rosas Vazquez

Relecture :

Emma Bidwell

Mise en page et composition :

Dipl.-Des. Birgit Sobiech, schlichtundbündig Kommunikationsdesign

Police :

Afin de rendre cette brochure plus accessible et plus facile à lire pour tous les publics, elle utilise la police Atkinson Hyperlegible. © 2020 Braille Institute of America, Inc.
www.brailleinstitute.org/freefont

Illustrations :

© Svjatoslav/AdobeStock.com : couverture et pages 4, 10, 12-13, 23, 26, 30, 33, 41, 45, 52, 55, 58-59; © melitas/iStock : couverture

1re édition mai 2023

Avertissement :

Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation de son contenu, qui reflète uniquement les opinions des auteurs, et la Commission ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.





Cofinancé par le programme
« L'Europe pour les citoyen-ne-s »
de l'Union européenne



Ce projet est financé par le programme « Droits, Europe pour les citoyen-ne-s » de l'Union européenne (2014-2020).